

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

444, Septième Avenue S. –O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres (RPT)
**Rapport d'audit final du programme de croisement
par des tiers de TransCanada**

Numéro du dossier : OF-Surv-OpAud-T211-2013-2014 01

TransCanada PipeLines Limited
et les filiales réglementées par l'Office national de l'énergie (TransCanada)
450, Première Rue S. O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

31 mars 2014

Canada



Résumé

Les sociétés réglementées par l'Office doivent démontrer leur volonté d'agir de façon proactive en vue d'améliorer constamment leur rendement sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. Les sociétés pipelinières relevant de l'Office sont tenues d'incorporer des systèmes de gestion efficace et intégrée à leurs activités quotidiennes. Ces systèmes comprennent les outils, les technologies et les mesures nécessaires pour veiller à ce que les pipelines soient sécuritaires et qu'ils le demeurent. Les programmes de croisement des tiers (programme de croisement) permettent aux sociétés pipelinières de communiquer et de travailler de manière sécuritaire et efficace avec les personnes résidant et réalisant divers types de travaux à proximité de leurs installations.

Le présent rapport documente l'audit complet du programme de croisement de TransCanada dans son application aux filiales et installations pipelinières réglementées par l'Office. L'audit a été effectué conformément au *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* (RPT), dans sa version modifiée du 21 avril 2013. Cette version exige maintenant, entre autres choses, que les sociétés se dotent d'un programme de croisement par les tiers efficace et bien documenté devant constituer l'un des éléments principaux de leurs systèmes de gestion. Le RPT a été promulgué sans délai pour les entreprises régies par la réglementation fédérale. Comme l'Office considère les programmes de croisement comme un prolongement du programme de sécurité, cet audit a été réalisé en tenant compte des exigences du nouveau RPT et de celles de la partie I et de la partie II du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipelines*, qui est en vigueur depuis 1989.

L'audit de l'Office a été effectué conformément à son protocole en la matière, qui recense cinq éléments du système de gestion. Ces cinq éléments sont eux-mêmes répartis en groupes de 17 sous-éléments. Chaque sous-élément tient compte de plusieurs exigences réglementaires. L'Office exige des sociétés qu'elles se conforment intégralement aux exigences réglementaires de chaque sous-élément du système de gestion faisant l'objet de l'évaluation. Si le programme d'une société est jugé lacunaire quant à une exigence réglementaire, alors le sous-élément en entier est jugé non conforme.

L'audit de l'Office a permis de déterminer que TransCanada a élaboré et mis en œuvre un programme de croisement visant à détecter, à gérer et à maîtriser les dangers associés aux travaux d'excavation mécanique et de construction réalisés par des tiers à proximité de ses installations. TransCanada a pu établir qu'elle a instauré un programme de croisement destiné à informer et à sensibiliser les tiers résidant et travaillant à proximité des pipelines. La direction de TransCanada a démontré que la société a affecté des ressources au programme de croisement et que des membres de la haute direction ont pris part à la mise en œuvre et à la supervision du programme.

L'audit a également mis au jour plusieurs éléments non conformes, dont la majorité correspond aux trois grandes catégories suivantes :

- l'absence de processus établis, mis en œuvre et documentés qui correspondent aux exigences du système de gestion, comme le prescrit le RPT récemment mis à jour;



-
- l'élaboration et la mise en œuvre de processus efficaces relatifs à l'évaluation interne constante du respect des exigences légales ainsi que de la pertinence et de l'efficacité de son programme de croisement;
 - l'incapacité d'établir que le programme de croisement met en œuvre et intègre de manière uniforme les exigences du système de gestion prescrit par le RPT à l'ensemble des régions où sont exercées des activités.

L'Office a jugé qu'aucune mesure d'application de la loi n'est, dans l'immédiat, nécessaire pour résoudre les problèmes de non-conformité décelés à l'occasion de cet audit. Dans les 30 jours qui suivent la publication du rapport d'audit final, TransCanada doit élaborer et présenter un plan de mesures correctives devant être approuvé par l'Office, dans lequel elle doit fournir les détails relatifs aux démarches qu'elle entend prendre pour résoudre les problèmes de non-conformité relevés durant l'audit. L'Office évaluera la mise en œuvre des mesures correctives afin de s'assurer qu'elles sont exécutées rapidement et déployées à l'échelle du système. Il continuera également de surveiller l'efficacité et la mise en application globales du système de gestion de TransCanada au moyen d'activités ciblées de vérification de la conformité dans le cadre de son mandat permanent de réglementation.

Table des matières

1.0	TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS.....	5
2.0	ABRÉVIATIONS	6
3.0	INTRODUCTION RAISON D'ÊTRE ET CADRE D'INTERVENTION DE L'OFFICE	7
4.0	CONTEXTE	7
5.0	OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE L'AUDIT	8
6.0	PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE D'AUDIT.....	8
7.0	ACTIVITÉS D'AUDIT	9
8.0	SOMMAIRE DU PROGRAMME	10
9.0	RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT.....	10
10.0	CONCLUSIONS.....	14

Annexes

Annexe I : Tableau d'évaluation de l'audit

Annexe II : Descriptions sommaires et cartes des installations

Annexe III : Représentants de société rencontrés

Annexe IV : Documents examinés



1.0 Terminologie et définitions

Audit : Démarche systématique, indépendante et documentée consistant à obtenir des preuves et à les examiner objectivement pour vérifier dans quelle mesure les critères ont été respectés.

Conforme : L'élément satisfait aux exigences légales. La société a démontré que son système de gestion et ses programmes de protection, ses processus et ses procédures ont été élaborés et mis en œuvre pour respecter les exigences légales.

Constatation : Évaluation ou détermination établissant que les programmes ou des éléments de programme répondent de façon satisfaisante aux exigences de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et des règlements qui en découlent.

Non conforme : Un élément de programme ne répond pas aux exigences juridiques. La société n'a pas démontré qu'elle a élaboré et mis en œuvre ses programmes, ses processus et ses procédures en vue de répondre aux exigences juridiques. Un plan de mesures correctives est à élaborer et à mettre en application.

Plan de mesures correctives : Destiné à redresser les situations de non-conformité relevées dans le rapport d'audit, le plan explique les méthodes et les mesures qui seront utilisées pour les redresser.

Procédure : Série documentée d'étapes d'un processus se déroulant dans un ordre régulier et défini dans le but d'accomplir des activités individuelles d'une manière efficace et sécuritaire. La procédure précise également les rôles, les responsabilités et les pouvoirs requis pour mener à bien chaque étape.

Processus : Ensemble systématique de mesures ou modifications se déroulant dans un ordre défini en vue d'obtenir un résultat.

Programme : Ensemble documenté de processus et procédures établis en vue d'obtenir régulièrement un résultat. Le programme précise de quelle manière les plans et les procédures sont reliés entre eux et en quoi chacun d'eux contribue au résultat.



2.0 Abréviations

CCT : *Code canadien du travail, partie II*

RCSST : *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*

SSE : Santé, sécurité et environnement

Office : Office national de l'énergie

NGTL : NOVA Gas Transmission Ltd.

RPT : *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres*

MET : Méthodes d'exploitation de TransCanada

TransCanada : TransCanada PipeLines Limited et ses filiales réglementées par l'Office

TQM : Gazoduc Trans Québec et Maritimes, Inc.

3.0 Introduction – Raison d'être et cadre d'intervention de l'Office

L'Office a pour objet de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des canalisations, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Pour évaluer la conformité des sociétés réglementées avec ses exigences, l'Office entreprend des audits de leurs systèmes de gestion. L'Office exige que chaque société soit en mesure de démontrer la pertinence et la mise en œuvre des méthodes qu'elle a choisies et employées pour déterminer et gérer de façon proactive les dangers et les risques et ainsi se conformer aux exigences.

À la suite des audits, les sociétés sont tenues de présenter et de mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin de redresser les cas de non-conformité constatés. Les audits sont considérés comme faisant partie de la démarche de l'Office tenant compte du risque pendant tout le cycle de vie dans le cadre du processus de vérification de la conformité.

4.0 Contexte

TransCanada exploite environ 42 000 km de pipelines assujettis à la réglementation fédérale répartis de la Colombie-Britannique jusqu'au Québec. Pour que l'audit de TransCanada reflète le mode de fonctionnement de ses activités, l'Office a procédé à une vérification individuelle de chaque programme. Ainsi, le présent audit s'inscrit dans le cadre d'une série d'audits de six programmes entrepris par l'Office portant sur les installations exploitées par TransCanada relevant de l'Office. Les audits sont intitulés comme suit :

- *Audit du programme de gestion de l'intégrité de TransCanada (rapport d'audit final publié en février 2014)*
- *Audit du programme de gestion de la sécurité de TransCanada*
- *Audit du programme de protection de l'environnement de TransCanada*
- *Audit du programme de gestion des situations d'urgence de TransCanada*
- *Audit du programme de croisement par des tiers de TransCanada*
- *Audit du programme de sensibilisation du public de TransCanada*

Ces audits ont révélé que TransCanada exploite ses installations au moyen d'une structure commune de gestion organisationnelle et technique applicable à l'ensemble des installations indiquées. De ce fait, certaines des constatations sont les mêmes pour chaque audit et les rapports d'audit individuels font état de cette situation. Durant l'audit, l'Office a examiné et évalué un échantillon d'installations déterminé en fonction des activités individuelles, de même que les dangers et les risques afférents, comme en font état les rapports d'audit individuels.

5.0 Objectifs et étendue de l'audit

L'audit avait pour objectif d'établir la pertinence et l'efficacité du programme de croisement de TransCanada. L'audit a porté sur le respect par TransCanada des exigences prévues dans les documents suivants :

- la *Loi sur l'Office national de l'énergie*;
- le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres (RPT)*;
- le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines*, partie I (DORS/88-528) et partie II (DORS/88-529);
- le *Code canadien du travail (CCT)*;
- le *Règlement sur les comités de sécurité et de santé et les représentants*;
- ses politiques, programmes, pratiques et procédures.

Pour ce qui est de l'utilisation du RPT, l'Office signale sa modification du 21 avril 2013, qui précise les attentes de l'Office en matière d'établissement et de mise en œuvre de systèmes de gestion et de programmes de croisement structurés. Ces modifications ont été apportées après que l'Office et les sociétés réglementées se sont consultés et, par conséquent, le RPT a été promulgué sans délai de grâce. Par conséquent, l'audit du programme de croisement a été effectué en fonction de la version modifiée du RPT.

Faisaient partie de l'étendue de l'audit les sociétés détenant un certificat d'exploitation au Canada suivantes :

- TransCanada PipeLines Limited;
- TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.;
- Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM);
- Foothills Pipe Lines Ltd.;
- NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL).

Ces filiales détiennent les certificats pour les installations réglementées par l'Office appartenant à TransCanada, ce qui comprend le réseau principal (exploité par TransCanada PipeLines Limited), le pipeline Keystone (exploité par TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.), le réseau de Gazoduc TQM (exploité par Gazoduc Trans Québec et Maritimes Inc.), le réseau Foothills (exploité par Foothills Pipe Lines Ltd.) et le réseau de l'Alberta (exploité par NGTL). Pour de plus amples renseignements sur les installations de TransCanada, veuillez-vous reporter à l'annexe II du présent rapport.

6.0 Processus et méthodologie d'audit

TransCanada exploite environ 42 000 km de pipelines assujettis à la réglementation fédérale répartis dans tout le pays. Ces installations sont exploitées au moyen d'un système commun de



gestion organisationnelle et technique. Ainsi, pour réaliser une évaluation de son système de gestion dans un délai raisonnable, l'Office a choisi de procéder à l'audit et à l'évaluation d'un échantillon de TransCanada et de ses filiales en appliquant une méthodologie tenant compte du risque qui comprend notamment un examen des antécédents en matière de conformité.

Pour cet audit, l'Office a choisi d'utiliser NGTL et le réseau de l'Alberta comme échantillon représentatif. L'Office y a également inclus les régions où le réseau de TransCanada présente des dangers et des risques potentiels particuliers afin d'évaluer les dangers propres au réseau. Ainsi, un examen des documents et des dossiers, de même que des visites sur le terrain et des entrevues ont été réalisés dans la région de l'Est étant donné les dangers particuliers que posent les exigences du bilinguisme et la densité de la population dans l'est du Canada pour le programme de croisement.

TransCanada a classé ses installations et éléments d'actif canadiens selon cinq régions d'exploitation. Il s'agit des régions de Wildrose, des Rocheuses, du Centre, du Nord de l'Ontario et de l'Est. TransCanada applique le même programme de croisement à l'ensemble de ses réseaux, si bien que les constatations seront les mêmes pour tous les réseaux et filiales de TransCanada et les mesures correctives devront être appliquées à l'ensemble de ceux-ci. L'Office procédera à une vérification de l'exécution de plans de mesures correctives dans le cadre d'activités de vérification de la conformité qui se dérouleront ultérieurement à chaque filiale, une fois que le plan de mesures correctives aura été approuvé par l'Office puis qu'il aura été mis en œuvre.

Le fait que TransCanada recoure à un même ensemble de politiques et de procédures pour son programme de croisement a également guidé la mise en œuvre du processus d'audit de l'Office. Les entretiens et l'examen des documents du programme de croisement ont été réalisés au siège social de Calgary (Alberta). Des visites sur le terrain ont été effectuées à certaines installations de NGTL, du réseau principal de TransCanada et de TQM. Au cours de ces visites, les activités en lien avec chaque élément du système de gestion ont fait l'objet d'une évaluation au moyen d'entretiens avec plusieurs membres du personnel à différents échelons ainsi que d'un examen de documents et registres.

7.0 Activités d'audit

L'audit de l'Office a consisté à examiner les documents de TransCanada, à interroger des représentants à tous les échelons de l'organisation et à effectuer sur le terrain une vérification de la conformité aux exigences de l'Office à certains emplacements.

Le 19 juin 2013, une première rencontre a eu lieu avec les représentants de TransCanada à Calgary (Alberta) dans le but de discuter des objectifs, de l'étendue et de la méthodologie de l'audit de l'Office. Un calendrier des entrevues avec le personnel et des vérifications sur le terrain a également été adopté à l'occasion de cette rencontre. Tout au long du processus d'audit, des résumés quotidiens comportant une description des mesures à prendre ont été remis à TransCanada.

Le 24 octobre 2013, l'Office a organisé une réunion préparatoire à la clôture d'audit avec TransCanada afin d'obtenir d'autres renseignements présentant un certain intérêt pour lui avant

d'entreprendre la rédaction de son rapport d'audit provisoire. Une réunion de clôture a eu lieu le 6 novembre 2013.

Pour une liste des représentants de TransCanada interrogés, veuillez consulter l'annexe III. Pour la liste des documents et registres examinés, veuillez consulter l'annexe IV.

Les activités sur le terrain connexes à l'audit du programme de croisement, notamment les entrevues avec des membres du personnel et l'examen des documents, se sont déroulées du 19 juin au 7 octobre 2013.

Activités de l'audit du programme de croisement

- Première rencontre d'audit (Calgary, Alberta) – le 19 juin 2013
- Entrevues au siège social (Calgary, Alberta) – du 29 août au 8 octobre 2013
- Activités de vérification sur le terrain pour l'audit du programme de croisement :
 - Grande Prairie (Alberta) – du 23 au 25 juillet 2013
 - Fairview (Alberta) – du 23 au 25 juillet 2013
 - Airdrie (Alberta) – les 16 et 17 septembre 2013
 - Medicine Hat (Alberta) – du 10 au 13 septembre 2013
 - Brooks (Alberta) – du 10 au 13 septembre 2013
 - High Level (Alberta) (par téléphone) – le 18 septembre 2013
 - Vaughn (Ontario) – les 23 et 24 septembre 2013
 - Les Cèdres (Québec) – les 25 et 26 septembre 2013
- Réunion préparatoire à la clôture portant sur des renseignements manquants (Calgary, Alberta) – le 24 octobre 2013
- Dernière rencontre d'audit (Calgary, Alberta) – le 6 novembre 2013

8.0 Sommaire du programme

Le programme de croisement de TransCanada s'applique à l'ensemble des sociétés appartenant à TransCanada et à l'exploitation de toutes les installations pipelinières et connexes au Canada.

Le programme de croisement de TransCanada a été établi pour gérer la réalisation de travaux avec les intervenants externes résidant et travaillant à proximité de ses installations. La gestion globale du programme de croisement est assurée depuis le siège social de TransCanada à Calgary, les bureaux régionaux étant chargés de mettre en œuvre les projets dont les plans sont établis en fonction de la région.

9.0 Résumé des constatations résultant de l'audit

L'audit de l'Office a été effectué conformément à son protocole en la matière, qui recense cinq éléments du système de gestion. Ces cinq éléments sont eux-mêmes répartis en groupes de 17 sous-éléments. Chaque sous-élément tient compte de plusieurs exigences réglementaires. L'Office exige des sociétés qu'elles se conforment intégralement aux exigences réglementaires de chaque sous-élément du système de gestion faisant l'objet de la vérification. Si l'application du programme par une société est jugée lacunaire quant à une exigence réglementaire, alors le



sous-élément en entier est jugé non conforme. L'Office exige un plan de mesures correctives visant à démontrer à ce dernier que les mesures voulues seront prises afin de se conformer intégralement aux exigences.

Le résumé qui suit présente une vue d'ensemble des constatations ressorties de l'audit de l'Office du programme de croisement de TransCanada réalisé d'après l'information fournie par cette dernière aux fins de l'audit. Les renseignements détaillés au sujet des incidences de chaque élément du programme de croisement vérifié, ainsi qu'une description complète de l'évaluation par l'Office de chacun des sous-éléments de son système de gestion, figurent à l'annexe I du présent rapport.

Élément 1.0 – Politique et engagement

Sous-élément 1.1 – Responsabilité des dirigeants

Comme le poste de dirigeant responsable a été créé par le RPT en avril 2013 et que le cycle de planification n'est pas encore terminé, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada a désigné un dirigeant responsable et décrit à l'Office les attributions de son poste conformément au règlement et dans les délais impartis. Les activités ultérieures de vérification de la conformité de l'Office permettront d'évaluer la pertinence et l'efficacité du processus de mise en œuvre une fois que le cycle complet de planification sera achevé. Par conséquent, l'Office considère qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada se conforme aux exigences.

Sous-élément 1.2 – Énoncé de politique et d'engagement

TransCanada a pu établir qu'elle a adopté et qu'elle applique un énoncé d'engagement en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi qu'un code d'éthique professionnelle régissant la protection du public, des travailleurs et de l'environnement et prévoyant l'exemption de mesures disciplinaires pour les employés dénonçant une infraction réelle ou présumée à la loi. Après examen, l'Office a conclu que ces documents ne révèlent pas l'existence de politiques relatives aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi- incidents, qui indique notamment les conditions dans lesquelles la personne qui les signale peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Élément 2.0 – Planification

Sous-élément 2.1 – Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques

L'Office a jugé qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, les processus de TransCanada appliqués à la détermination des dangers et à l'évaluation et à la maîtrise des risques du programme de croisement répondaient aux attentes.



Sous-élément 2.2 – Exigences légales

TransCanada a établi qu'elle assure un suivi de certaines de ses obligations légales, qu'elle les recense et qu'elle les communique. Toutefois, TransCanada n'a pas établi qu'elle tenait un inventaire d'obligations légales précises ou qu'elle applique un processus permettant de garantir que, lorsque des changements sont apportés à la réglementation, des changements au programme ou la communication à tous les membres du personnel intervenant dans le programme de croisement s'ensuivent systématiquement. Par conséquent, TransCanada n'a pas démontré qu'elle a mis en place un processus établi et efficace pour recenser toutes les obligations légales en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement auxquelles la société est assujettie et en vérifier le respect, comme l'Office s'y attend. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 2.3 – Buts, objectifs et cibles

L'Office a constaté que sur le plan du programme de croisement de TransCanada, celui-ci n'a pas établi de buts, d'objectifs et de cibles précises en matière de dangers et des risques. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 2.4 – Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

L'Office a jugé qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, l'organigramme documenté de TransCanada établi pour le programme de croisement répondait à ses attentes.

Élément 3.0 – Mise en œuvre

Sous-élément 3.1 – Contrôles opérationnels – Conditions normales d'exploitation

L'Office a jugé que les processus de TransCanada mis en place pour la maîtrise des dangers dans le cadre de son programme de croisement répondent aux attentes. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada se conforme aux exigences.

Sous-élément 3.2 – Contrôles opérationnels – Perturbations et conditions inhabituelles d'exploitation

TransCanada a mis en place des processus portant sur l'intégration des techniciens sur le terrain aux croisements dans les plans et procédures d'intervention d'urgence en cas de perturbation des activités ou de conditions d'exploitation inhabituelles. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada se conforme aux exigences.

Sous-élément 3.3 – Gestion du changement

TransCanada a mis en œuvre certains aspects d'un programme de gestion du changement. Toutefois, TransCanada n'a pas démontré qu'elle a mis en place un processus destiné à déterminer et à gérer tout changement susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l'environnement, notamment un nouveau danger ou risque, un changement dans la conception, les spécifications, les normes ou procédures, et tout changement dans la structure organisationnelle ou les obligations légales de la société. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.



Sous-élément 3.4 – Formation, compétence et évaluation

TransCanada a démontré qu'elle a élaboré et mis en œuvre un processus pour déterminer la formation requise, assurer le suivi de cette formation et voir à sa gestion. Toutefois, les modules de formation de TransCanada étaient incomplets quant à la formation des membres du personnel et des entrepreneurs exerçant des activités aux croisements. Le programme de formation, en sa forme actuelle, ne fait pas état des attentes de TransCanada en matière de détermination, de signalement et de comportement de ses employés et de ses entrepreneurs lorsqu'ils font face à des manifestations d'hostilité de la part de tiers à l'occasion de leurs activités aux croisements. Le programme de formation ne prévoit pas de formation sur tous les dangers potentiels associés au programme de croisement et ne satisfait pas aux exigences de l'Office. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 3.5 – Communication

TransCanada a démontré qu'elle a instauré un plan de communication externe déterminant les intervenants concernés et qu'elle a élaboré des modèles de message traitant du maintien de la sûreté et de la sécurité de la canalisation et de la protection de l'environnement. La société a également démontré qu'elle a établi un plan de communication interne afin de veiller à ce que l'information sur la sécurité soit communiquée aux intervenants internes. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, son programme de croisement est conforme aux exigences.

Sous-élément 3.6 – Documents et contrôle des documents

L'Office juge que le processus de TransCanada relatif à l'établissement et à la mise en œuvre de processus efficaces servant à l'identification et à la gestion des documents nécessaires répond aux attentes. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada se conforme aux exigences.

Élément 4.0 – Vérification et mesures correctives

Sous-élément 4.1 – Inspection, mesure et surveillance

TransCanada a démontré qu'elle a établi et mis en œuvre plusieurs types d'inspections des croisements par des tiers et les effectue en conformité avec sa planification interne. Par contre, TransCanada n'a pas démontré qu'elle a mis en place un processus adéquat pour déterminer la fréquence voulue de patrouilles aériennes à effectuer pour chaque région d'exploitation concernée. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 4.2 – Enquête et rapports sur les incidents et quasi-incidents

TransCanada a démontré qu'elle a mis en place un processus permettant de signaler, de repérer, d'analyser et de résoudre les problèmes et les incidents d'un bout à l'autre de son programme de gestion des incidents et des problèmes. Toutefois, TransCanada n'a pas fourni d'échantillon pertinent de registres de suivi des incidents et problèmes pour que l'Office puisse juger de l'état



actuel de l'efficacité de la mise en œuvre de son programme. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 4.3 – Vérification interne

TransCanada a démontré que son programme d'assurance de la qualité est mis en œuvre à une fréquence qui dépasse les exigences réglementaires. Toutefois, la mise en œuvre du programme ne mesure que le rendement par rapport aux exigences internes de TransCanada et ne tient pas compte de la conformité aux exigences légales. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 4.4 – Gestion des dossiers

TransCanada a démontré qu'elle a établi des processus efficaces pour produire, conserver et tenir des dossiers documentant la mise en œuvre de son programme de croisement et pour donner aux personnes qui le demandent accès à ces dossiers. Par conséquent, l'Office estime que ces processus répondent à ses attentes et juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada se conforme aux exigences.

Élément 5.0 – Examen de la direction

Sous-élément 5.1 – Examen de la direction

TransCanada entreprend actuellement un nombre important d'activités d'examen de la gestion conformément aux descriptions fournies dans son document interne sur le cadre d'intervention en santé, en sécurité et en environnement. Toutefois, TransCanada n'a pas établi qu'elle applique un processus documenté et complet d'examen de son programme de croisement, qui décrit les activités permettant de procéder, de manière adéquate et efficace, à un examen de sa gestion et qui, par ailleurs, est propre à en assurer l'amélioration continue, conformément à ce qui est décrit dans les attentes de l'Office. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

10.0 Conclusions

Les entreprises réglementées par l'Office doivent démontrer leur volonté d'agir de façon proactive en vue d'améliorer constamment leur rendement sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. Les sociétés pipelinaires réglementées par l'Office sont tenues d'intégrer des systèmes de gestion efficaces et soigneusement mis en place dans leurs activités quotidiennes. Ces programmes comprennent les outils, les technologies et les mesures nécessaires pour veiller à ce que les pipelines soient sécuritaires et qu'ils le demeurent. Plus précisément, l'Office exige l'adoption de programmes de croisement pour s'assurer que les sociétés sont dotées d'un programme en vertu duquel les personnes résidant et travaillant à proximité des pipelines régis par la réglementation fédérale sont constamment tenues informées des questions de sécurité et de sensibilisation en vue de prévenir tout dommage involontaire aux installations enfouies.



L'audit de l'Office a permis de déterminer que TransCanada a élaboré et mis en œuvre un programme de croisement visant à détecter, à gérer et à appliquer des mesures de contrôle des dangers associés aux travaux d'excavation mécanique et de construction réalisés par des tiers à proximité de ses installations. En outre, TransCanada a démontré qu'elle a instauré des processus portant sur la communication avec les tiers qui souhaitent effectuer des travaux à proximité des canalisations et sur l'information qui leur est transmise à cet effet afin que ces travaux soient réalisés de manière sécuritaire. La direction de TransCanada a démontré que la société a affecté des ressources au programme de croisement et que des membres de la haute direction ont pris part à la mise en œuvre et à la supervision du programme.

Abstraction faite de l'étendue des travaux entrepris et des processus mis en place, l'audit a en outre permis de constater un certain nombre d'éléments non conformes aux exigences de l'Office. L'Office conclut qu'une majorité d'éléments non conformes entrent dans trois grandes catégories :

- l'absence de processus établis et documentés qui correspondent aux exigences du système de gestion, comme le prescrit le RPT récemment mis à jour;
- l'élaboration et la mise en œuvre de processus efficaces relatifs à l'évaluation interne permanente de la conformité et la pertinence et l'efficacité de son programme de croisement;
- l'incapacité d'établir que le programme de croisement met en œuvre et intègre de manière uniforme les exigences du système de gestion prescrit par le RPT à l'ensemble des régions où sont exercées des activités.

Les entreprises réglementées par l'Office doivent démontrer leur volonté d'agir de façon proactive en vue d'améliorer constamment leur rendement sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. Les sociétés pipelières relevant de l'Office sont tenues d'incorporer des systèmes de gestion efficace et intégrée à leurs activités quotidiennes. Ces programmes comprennent les outils, les technologies et les mesures nécessaires pour veiller à ce que les pipelines soient sécuritaires et qu'ils le demeurent. Plus précisément, l'Office exige l'adoption de programmes de croisement pour s'assurer que les sociétés disposent d'un programme visant à prévoir, à prévenir, à gérer et à atténuer les dangers et les risques associés aux travaux d'excavation et de construction de tiers à proximité de ses installations.

L'Office a jugé que, bien qu'aucune mesure d'application de la loi n'est, dans l'immédiat, nécessaire pour résoudre les problèmes de non-conformité décelés à l'occasion de cet audit, en ce qui concerne les pratiques d'audit normales de l'Office, TransCanada doit élaborer et présenter à l'Office un plan de mesures correctives décrivant les méthodes proposées pour résoudre les cas de non-conformité constatés par l'audit et précisant l'échéancier de mise en œuvre des mesures correctives. Le plan de mesures correctives doit être présenté à l'Office aux fins d'approbation dans les 30 jours qui suivent la publication du rapport d'audit final.

L'Office procédera à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures correctives afin de s'assurer qu'elles sont exécutées rapidement et déployées à l'échelle du système. Il continuera également de surveiller l'efficacité et la mise en application globales du système de gestion de TransCanada

au moyen d'activités ciblées d'audit de la conformité dans le cadre de son mandat permanent de réglementation.

ANNEXE I

Tableau d'évaluation de l'audit du programme de croisement des tiersⁱ

1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT

1.1 Responsabilité des dirigeants

Attentes : La société doit avoir nommé un dirigeant à titre de dirigeant responsable qui exerce les pouvoirs applicables aux ressources financières et humaines qui sont nécessaires aux fins d'établir, de mettre en œuvre et de maintenir son système de gestion et ses programmes de protection et de veiller à ce que la société s'acquitte de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement. La société dispose de 30 jours après la nomination du dirigeant responsable pour communiquer son nom à l'Office et veiller à ce qu'il lui présente une déclaration signée par laquelle il accepte les responsabilités de son poste.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.2, 40, 47, 48

Constatation :

Après que la version modifiée du RPT a été rendue publique, le 10 avril 2013, l'Office national de l'énergie (l'Office) a accordé 30 jours aux sociétés qu'il réglemente pour lui communiquer par écrit le nom de leur dirigeant responsable et la déclaration par cette personne indiquant qu'elle accepte les responsabilités de son poste. Le 10 mai 2013, TransCanada a informé l'Office par écrit que son vice-président principal à l'exploitation et aux grands projets avait été désigné comme dirigeant responsable pour la société et l'ensemble de ses filiales. Dans sa communication, TransCanada a confirmé que ce dirigeant exerçait les pouvoirs applicables sur les ressources humaines et financières qui sont nécessaires pour répondre aux attentes de fond de l'Office.

C'est en avril 2013 que les dispositions relatives au dirigeant responsable ont été introduites dans le RPT, et le présent audit a débuté en juin de la même année. Donc, le dirigeant responsable de TransCanada n'exerçait sa fonction que depuis deux mois environ et il n'avait pas complété un cycle de planification annuel dans l'exercice de ces responsabilités. Comme l'exigence en question n'était applicable que depuis avril 2013, l'Office n'est pas en mesure pour l'instant d'évaluer le rendement du dirigeant responsable de TransCanada par rapport aux attentes de fond pour ce sous-élément. C'est pourquoi l'Office estime, dans ce contexte, que TransCanada se conforme à ses attentes administratives dans ce domaine.

Statut de conformité : Conforme

1.2 Énoncé de politique et d'engagement

Attentes : La société doit avoir des politiques et des buts documentés visant à ce que ses activités soient menées de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, des travailleurs et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. Le système de gestion et les programmes de protection doivent être fondés sur ces politiques et ces buts. La société doit établir des buts en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures et en matière d'intervention en cas d'incidents et de situations d'urgence.

La société doit avoir une politique relative aux rapports internes sur les dangers, dangers potentiels, incidents et quasi-incidents, qui indique notamment les conditions dans lesquelles la personne qui les signale peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires.

Le dirigeant responsable de la société rédige un énoncé de politique qui fait état de l'engagement de la société à l'égard de ces politiques et de ces buts et communique cet énoncé aux employés.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.3, 40, 47, 48

Constatation :

En raison de l'obligation de travailler avec les particuliers qui font des travaux d'excavation ou de construction à proximité du pipeline, le programme de croisement se situe dans son exécution à l'intersection fonctionnelle de plusieurs programmes, à savoir le programme d'intégrité et ceux des services fonciers et de participation des intervenants. Il doit donc s'accorder avec les énoncés de politique applicables à ces divers secteurs. À cause des aspects d'interaction avec le public qui sont propres au programme de croisement, le personnel de TransCanada a vu dans les *Guiding Principles for Land Services* (« Principes directeurs pour les services fonciers ») une de ses principales politiques, puisque cet énoncé de principes traite de l'aspect de l'établissement et de l'entretien des relations avec les propriétaires fonciers et les collectivités. Comme le programme de croisement fait aussi partie du cadre de gestion en matière de santé, sécurité et environnement (SSE) de TransCanada, le personnel de la société a indiqué qu'il relève tout autant de l'énoncé d'engagement SSE qui dit notamment que la société mène ses activités en respectant ou en dépassant ce que prévoient l'ensemble des lois et des règlements applicables et en réduisant les risques au minimum pour ses employés, la population et l'environnement. L'Office a remarqué pendant l'audit que cet énoncé d'engagement peut être consulté par les employés sur le site Web interne de la société et qu'il est diffusé au siège social comme sur le terrain. Au cours l'audit, TransCanada a démontré qu'il y avait révision annuelle de l'énoncé sous la signature du chef de la direction, du dirigeant responsable et du vice-président Communautés, sécurité et environnement.

L'Office a déterminé que, si l'énoncé vise notamment à promouvoir la conscience et le respect des impératifs de sécurité chez les personnes qui vivent et qui travaillent à proximité des pipelines de TransCanada, il ne répond pas à ce qu'on peut exiger comme politique dans le contexte des attentes de l'Office. À la suite de la promulgation du RPT modifié, l'Office a clarifié ses attentes en matière de systèmes de gestion et précisé, entre autres, la teneur requise des politiques régissant les programmes techniques des sociétés. Comme le prévoit le RPT, les sociétés doivent disposer de

politiques de déclaration interne des dangers, réels ou possibles, des incidents et des quasi-incidents, où on définit les conditions dans lesquelles la personne qui les signale l'événement peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires. L'examen des diverses politiques liées au présent programme ne permet pas de constater que la société s'est conformée à cette exigence.

Au moment de l'audit, TransCanada n'avait pas adopté de politique répondant au critère susmentionné pour ses programmes SSE qui incluait le programme de croisement. Même si l'objet de ce programme est décrit dans les méthodes d'exploitation de TransCanada, celle-ci n'a pas établi qu'elle s'est dotée d'une politique pour son programme de croisement qui répond aux exigences de l'Office. Un examen du code d'éthique en affaires de TransCanada révèle que celui-ci renferme une exigence pour le personnel de signaler toute violation réelle ou présumée de la loi, sans crainte de représailles. L'Office est d'avis que ce document ne traite pas suffisamment des exigences applicables, puisque il se contente de parler des manquements à la loi sans prendre clairement en compte les dangers réels ou éventuels. TransCanada a aussi mis en œuvre un programme de gestion des incidents dans le but de déclarer les violations, les dangers et les dangers potentiels dans le but d'« encourager le signalement de tous les incidents. » L'Office a déterminé que de tels documents ne précisaient pas vraiment que les gens qui signalaient un danger ou un quasi-incident dans le cadre du programme de croisement bénéficieraient d'une immunité à l'égard des mesures disciplinaires. Par conséquent, l'Office a déterminé qu'au moment de l'audit, TransCanada n'avait pas adopté de politique respectant les exigences du RPT.

TransCanada a pu établir qu'elle a adopté et qu'elle applique un énoncé d'engagement en matière de santé, de sécurité et d'environnement, un programme de gestion des incidents ainsi qu'un code d'éthique professionnelle régissant la protection du public, des travailleurs et de l'environnement et prévoyant l'exemption de mesures disciplinaires pour les employés dénonçant une infraction réelle ou présumée à la loi. L'Office a conclu que ces documents ne révèlent pas l'existence de politiques relatives aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents, qui indique notamment les conditions dans lesquelles la personne qui les signale peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

2.0 PLANIFICATION

2.1 Détermination des dangers et évaluation et maîtrise des risques¹

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour répertorier et analyser tous les dangers et dangers potentiels et créer et conserver un tel répertoire. Elle doit aussi avoir un processus efficace pour évaluer les risques associés à ces dangers, notamment ceux liés aux conditions d'exploitation normales et anormales. Dans le cadre de cette évaluation en bonne et due forme des risques, la société doit conserver des dossiers pour démontrer que les processus visant à répertorier et à évaluer les risques ont été mis en œuvre.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace relatif aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard, notamment les étapes à suivre pour gérer les dangers imminents. Elle doit établir et maintenir un système de gestion de données pour surveiller et analyser les tendances relatives aux dangers, aux incidents et aux quasi-incidents.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle visant à prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les risques. Elle doit aussi communiquer ces mécanismes à toute personne exposée aux risques.

Références : RCP, partie II, article 4, RPT, articles 6.1, 6.5(1)c), d), e), f), r), s), 40, 47, 48

Constatation :

Le personnel de TransCanada a indiqué que le document principal auquel on doit se reporter pour la constatation et l'évaluation des dangers dans le cadre du programme de croisement est la *Pipeline Crossing and Encroachment Procedure*) (« Méthodes d'exploitation sur les croisements et les empiètements de canalisations ») (MET sur les croisements). Comme il est indiqué, cette MET [traduction] « expose la marche à suivre par le demandeur et TransCanada pour la demande d'autorisation, l'examen, le traitement, l'approbation, l'aménagement et la documentation d'un empiètement ou d'un croisement extérieur pour les installations de TransCanada ». Durant les entrevues, le personnel de la société a précisé que la constatation et l'évaluation des dangers constituent le principal facteur du programme de croisement, car il s'agit habituellement de dangers liés à des demandes d'autorisation pour exécuter des travaux d'excavation ou de construction à proximité des pipelines. Pour que TransCanada puisse garantir que des tiers pourront travailler en toute sécurité autour de ses installations, elle doit voir à ce que les dangers soient reconnus pour tout projet proposé, les risques analysés et les contrôles nécessaires exercés en fonction de ces dangers et de ces risques en question. Le personnel a ajouté que

¹ Danger : Source de dommage potentiel ou situation susceptible de causer un dommage défini comme étant une blessure ou une maladie, des dommages aux biens, au milieu de travail ou à l'environnement, ou une combinaison de ce qui précède. Risque : Combinaison de la vraisemblance d'un événement dangereux déterminé et des conséquences s'il se produisait.

cette démarche a été la pierre angulaire de l'élaboration et de l'application constante du programme de croisement décrit par la MET.

L'examen des documents a confirmé que cette MET sur les croisements précise les circonstances où des mesures de sécurité comme les évaluations techniques, la localisation de canalisations et les inspections post-construction sont requises expressément pour une demande. La MET décrit également le processus décisionnel applicable à chaque ensemble de circonstances possibles. Après évaluation des dangers liés à une demande d'autorisation, le personnel de TransCanada conçoit les mesures d'atténuation nécessaires et traite la demande en conséquence. Ainsi, le paragraphe 4.2.2 de la MET sur les croisements énumère les circonstances où, sur le plan régional, il faut obtenir une autorisation pour les croisements et les empiètements. Les entrevues réalisées dans le cadre de l'audit ont confirmé que le personnel au siège social et sur le terrain connaissait bien la MET en question.

En ce qui concerne la notification aux tiers des dangers liés à leurs demandes d'autorisation de croisement, le personnel de TransCanada a indiqué que l'équipe des affaires foncières s'occupe généralement de ce volet. Son représentant fait normalement part aux tiers des dangers liés à chaque demande tout au long du processus qui se déroule entre la réception de la demande d'autorisation de croisement, d'une part, et l'envoi de l'approbation et la production de l'entente, d'autre part. De plus, les tiers qui demandent à creuser ou à construire à proximité d'un pipeline ou qui franchissent une emprise avec de la machinerie lourde reçoivent des consignes de sécurité avec les lignes directrices techniques de TransCanada sur les croisements, décrivant les mesures visant à assurer la sécurité des installations pendant et après un projet. Le personnel de TransCanada dans la zone du projet reçoit copie des demandes d'autorisation approuvées et des documents connexes.

Le personnel de la société a aussi parlé des processus d'identification des dangers possibles dans sa surveillance des travaux d'aménagement en milieu urbain, activité confiée à contrat à une entreprise d'arpentage. Il a expliqué qu'une société indépendante lui signale tout nouvel aménagement urbain qui est prévu ou en cours de réalisation le long de l'emprise de TransCanada. De telles indications servent à surveiller l'utilisation des terrains voisins des installations et de l'emprise de la société et à relever les risques d'empiètement en milieu urbain.

Pendant l'audit, TransCanada a démontré avoir fondé son processus de gestion des croisements sur la détermination des dangers et l'évaluation et la maîtrise des risques. Dans sa MET sur les croisements, elle fait l'inventaire des dangers en se reportant aux demandes reçues de tiers en vue d'obtenir l'autorisation d'exécuter des travaux d'excavation ou de construction à proximité des installations. Cet inventaire porte sur les dangers propres aux activités exercées par des tiers autour des installations. De plus, TransCanada a classé les dangers en fonction de la nature du processus d'évaluation des risques par lequel la société voit à atténuer chaque type de dangers. En outre, d'après les renseignements examinés, l'Office a constaté que, pour évaluer et caractériser chaque type de croisements, la société se guide sur une évaluation des risques, tout comme pour le processus et les critères d'examen des demandes de croisement de l'emprise par des véhicules lourds. TransCanada a établi une marche à suivre qui tient compte du degré de risque lié aux diverses catégories d'activités envisagées. Dans cette marche à suivre, la société doit rester en communication avec le demandeur tout au long du traitement de sa demande et lui fournir l'information et les instructions nécessaires pour que son projet soit exécuté en toute sécurité. Les entrevues réalisées dans le cadre de l'audit ont confirmé que, à tous les niveaux dans le programme de croisement, le personnel de TransCanada

connaissait la MET sur les croisements et les processus qu'elle renferme.

À en juger par les renseignements fournis par TransCanada pendant l'audit, l'Office n'a relevé aucune situation de non-conformité aux processus établis de détermination des dangers et d'évaluation et de maîtrise des risques pour le programme de croisement. Par conséquent, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ce processus est conforme à ces attentes.

Statut de conformité : Conforme

2.2 Exigences légales

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour recenser toutes les exigences légales en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement auxquelles la société est assujettie et en vérifier le respect. La société doit établir et maintenir une liste de ces exigences légales. La société doit avoir un processus documenté pour relever et résoudre les situations de non-conformité relativement aux exigences légales, ce qui comprend la mise à jour des programmes de gestion et de protection quand cela est nécessaire.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.5(1)g), h), i), 40, 47, 48

Constatation :

TransCanada suit l'évolution des exigences légales par divers moyens. Elle a recours notamment à un service d'abonnement indépendant qui surveille divers organismes publics et organismes de réglementation et informe les abonnés par courrier électronique lorsque des modifications sont annoncées à la réglementation pertinente. Pendant les entrevues, TransCanada a déclaré qu'il incombait à son groupe des affaires réglementaires de signaler les modifications aux intéressés dans ses divers services. Il n'y a pas que ce service d'abonnement, puisque la société surveille l'évolution de la réglementation en consultant périodiquement les sites Web gouvernementaux et en participant aux activités d'organismes sectoriels comme l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA). Le personnel de la société a indiqué que les modifications législatives repérées sont versées en tant que problèmes dans la base de données de suivi des incidents et des problèmes (SIP) auxquels les membres compétents du personnel donnent suite.

Les exigences légales applicables à TransCanada sont prises en compte dans ses méthodes d'exploitation et répertoriées dans sa base de données des MET (méthodes d'exploitation de TransCanada). Ainsi, c'est par cette base d'information qu'elle suit les mesures législatives d'intérêt pour les méthodes d'exploitation avec les facteurs déclencheurs, les responsables de la gestion des MET et tous les changements nécessaires. Comme les mesures réglementaires y sont répertoriées, les membres du personnel peuvent cliquer sur les divers règlements. D'après le processus appliqué, les responsables des MET dans les divers services de la société sont appelés à surveiller les exigences légales qui influent sur les méthodes dont ils s'occupent et à veiller à ce que les MET soient rajustées en conséquence.

Parallèlement au processus de mise à jour des MET, TransCanada a soumis à l'Office son document sur le processus de surveillance des modifications législatives. On y indique que TransCanada surveille ainsi toute modification à la réglementation susceptible d'influer sur les pipelines, l'énergie et le stockage de gaz au Canada. Le document précise que ce sont les administrateurs ou les vice-présidents des secteurs d'activité visés par les modifications à la réglementation qui sont chargés d'assurer l'harmonisation des normes et des spécifications de la société avec les exigences réglementaires. Dans notre pays, les groupes Exploitation pipelinière au Canada – Conformité et Stockage de gaz au Canada ont comme tâches de surveiller et d'interpréter les modifications législatives. L'examen des dossiers de TransCanada a confirmé que ces groupes communiquent les changements effectifs ou éventuels à la réglementation aux intéressés dans les divers services de la société pour suite ou rétroaction à donner à ce

sujet.

Dans le cas du programme de croisement, l'Office a déterminé que le répertoire des MET tient compte d'une partie seulement des exigences réglementaires applicables. La société s'est dotée d'une liste des mesures législatives d'intérêt, mais à en juger par son document sur le processus de surveillance des modifications législatives, le répertoire en question ne fait pas état de l'ensemble des lois, codes, règlements, directives, etc., dont la société a à tenir compte lorsqu'elle établit les politiques, méthodes et programmes écrits de TransCanada. Il dresse la liste des lois d'intérêt sans détailler les dispositions applicables. De plus, l'examen des documents a permis de constater que le répertoire présenté n'était pas toujours à jour. Ainsi, la liste de 2011 remise à l'Office ne comprenait ni les modifications récentes au RPT, ni des ordonnances de celui-ci comme l'ordonnance MO-2010-20 (Ordonnance d'exemption relative aux croisements par des véhicules ou de l'équipement mobile agricoles), ni les dispositions de la loi sur les sanctions administratives pécuniaires (SAP).

L'Office a remarqué que, outre l'absence d'un processus global de vérification et de surveillance de la conformité avec toutes les exigences légales, ainsi que d'un répertoire complet de ces exigences, il y a manque à TransCanada d'un processus efficace de communication des modifications législatives au personnel sur le terrain. Les entrevues réalisées auprès de ce personnel ont confirmé qu'ils connaissaient l'existence du répertoire dans la base de données des MET. Il reste que, interrogés sur les modifications apportées récemment à la Loi sur l'Office ou sur les dispositions de la loi relatives aux sanctions administratives pécuniaires (SAP), les employés s'occupant des croisements par des tiers ignoraient les changements particuliers à la réglementation qui pouvaient concerner les tiers. Les modifications à la Loi sur l'Office et la promulgation du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires de l'Office national de l'énergie* pourraient avoir des répercussions sur les tiers qui s'adonnent à des travaux d'excavation ou de construction non autorisés dans un rayon de 30 mètres des installations de TransCanada. Plus précisément, la révision de juillet 2012 de la Loi sur l'Office est venue modifier le paragraphe (8) de l'article 112 qui s'énonce ainsi :

« Quiconque contrevient aux paragraphes (1) ou (2)... commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :

- a) par procédure sommaire, une amende maximale de cent mille dollars et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines. »

Bien que ces modifications aient été apportées en 2012 et que le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* ait été rendu public en juillet 2013, le programme de croisement de la société ne faisait pas état de l'obligation d'informer les tiers des changements en question aucun plan de communication n'était prévu pour renseigner le personnel sur le terrain qui mène les enquêtes et assure le suivi des croisements par des tiers et des activités non autorisées.

TransCanada a démontré qu'elle faisait un suivi, qu'elle répertoriait et qu'elle communiquait, en partie, les mesures législatives, mais elle n'a pas prouvé qu'elle disposait d'un répertoire complet et à jour des exigences légales applicables précises, ni d'ailleurs d'un processus devant garantir que les modifications à la réglementation amènerait des changements dans le programme ou des communications à tout le personnel s'occupant de

croisements par les tiers. Ainsi, la société n'a pas démontré avoir établi et appliquer un processus efficace de vérification et de surveillance de la conformité avec toutes les exigences légales applicables en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

2.3 Buts, objectifs et cibles

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour élaborer et mettre en œuvre des buts, des objectifs et des cibles précises qui sont pertinents aux risques et dangers associés à ses installations et à ses activités (p. ex. construction, opérations et entretien). Le processus de la société pour fixer les objectifs et des cibles précises doit faire en sorte que ceux-ci permettent d'atteindre les buts visés et d'assurer leur examen annuel.

La société précise des buts en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures et en matière d'intervention en cas d'incidents et de situations d'urgence. Les buts de la société doivent être communiqués aux employés.

La société doit élaborer des mesures de rendement pour évaluer son efficacité dans l'atteinte de ses buts, de ses objectifs et de ses cibles. Elle doit vérifier chaque année son efficacité en la matière ainsi que le rendement de son système de gestion. Elle doit documenter son examen annuel de son rendement, en indiquant notamment les mesures prises au cours de l'année pour corriger les lacunes repérées par son programme d'assurance de la qualité, dans un rapport annuel signé par le dirigeant responsable.

Références : RCP, partie II, article 4, RPT, articles 6.1, 6.3, 6.5(1)a), b), 6.6, 40, 47, 48

Constatation :

Pendant les entrevues menées auprès de la direction, le personnel de TransCanada a employé indifféremment plusieurs expressions pour décrire les mesures faites du rendement. Ainsi, l'Office a remarqué, dans son examen des renseignements fournis par la société, que TransCanada rattache ses programmes SSE à la composante principale appelée « Conformité en matière de sécurité et d'environnement » dans la documentation présentée des éléments de rendement clés. Toutefois, TransCanada parle aussi du tableau indicateur du rendement de la société où le terme « composante de rendement clé » est employé. La société n'a pas clairement expliqué en quoi les composantes principales diffèrent des composantes de rendement clés, ni comment ces termes correspondent aux buts, objectifs et cibles des programmes SSE selon les exigences formulées par l'Office. Par conséquent, l'Office, voulant progresser dans l'évaluation de ce sous-élément a demandé à TransCanada des éclaircissements sous forme d'une table de concordance permettant de faire la correspondance pertinente entre la terminologie interne diversifiée de la société et la terminologie des exigences réglementaires. Cette table n'a pas été fournie à l'Office comme il l'avait demandée. L'Office est donc incapable de juger si TransCanada se conforme à ses attentes pour ce sous-élément.

Dans l'évaluation de cet aspect, l'Office remarque que TransCanada a communiqué son processus de mesure de rendement. Il a examiné le processus lié au tableau indicateur du rendement de la société qui regroupe les tableaux de résultats aux divers niveaux de l'organisme. Ce tableau indicateur énumère les composantes de rendement clés et les principaux indicateurs de rendement qui font l'objet d'une mesure dans chacune de ces composantes. À l'échelle de la société, ces dernières sont des objectifs de rendement pour les activités et les principaux indicateurs de rendement

visent les résultats relativement à l'intégrité des biens, à la conformité et à la sécurité. La haute direction de TransCanada a soutenu que la société se servait de l'outil de gestion des éléments de rendement clés pour fixer ses points de repère. Grâce au système des éléments de rendement clés, les gestionnaires alignent les composantes de rendement clés et les principaux indicateurs de rendement des employés sur ceux de toute l'entreprise. Pendant les entrevues, le personnel a déclaré que les évaluations individuelles de rendement tiennent ensuite compte des composantes de rendement clés et des principaux indicateurs de rendement.

Il a expliqué que, pour le programme de croisement, le suivi des mesures se fait selon la structure fonctionnelle à l'intérieur du service des affaires foncières. Les mesures de rendement applicables à ce programme sont donc fondées sur les délais et les normes de service de l'examen des demandes de croisement par des tiers. Ces mêmes normes se retrouvent ensuite dans les profils de rôle du personnel comme celui du gestionnaire de l'administration des affaires foncières où les composantes de rendement clés comprennent l'élément « Satisfaction des clients et des parties prenantes ». Ces composantes de rendement clés étaient liées aux principaux indicateurs de rendement, plus particulièrement à l'élément « Respect du délai de 10 jours pour l'efficacité et la conformité du programme de croisement », lequel correspondait à une norme de respect intégral de ce délai de 10 jours.

En examinant les documents fournis, l'Office a remarqué qu'il n'y avait pas de buts, d'objectifs et de cibles applicables à ses dangers et risques au niveau du programme de croisement. Les composantes de rendement clés et les principaux indicateurs de rendement de ce programme étaient plutôt fondés sur la capacité du personnel à répondre aux attentes établies en matière de service et de budget. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

2.4 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Attentes : La société doit se doter d'une structure organisationnelle documentée qui lui permet de satisfaire aux exigences de son système de gestion et de respecter ses obligations consistant à mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, des employés de la société et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. La structure documentée doit permettre à la société de déterminer et de communiquer les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des dirigeants et des employés à tous les niveaux hiérarchiques. La société doit documenter les responsabilités des entrepreneurs dans ses manuels sur la sécurité en matière de construction et d'entretien.

La structure organisationnelle documentée de la société doit aussi lui permettre de démontrer que les ressources humaines allouées pour établir, mettre en œuvre et maintenir le système de gestion sont suffisantes pour répondre aux exigences de ce système et respectent ses obligations en ce qui a trait à la conception, la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation de ses installations de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public et de ses employés ainsi que la protection des biens et de l'environnement. La société doit réaliser une évaluation annuelle documentée pour démontrer que les ressources humaines allouées sont suffisantes pour lui permettre de respecter ses obligations.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.4, 20, 31, 40, 47, 48

Constatation :

Le programme de croisement est élaboré et appliqué au siège social de TransCanada par le groupe de gestion des affaires foncières pour le Canada, lequel fait partie du groupe Communautés, sécurité et environnement. Les ingénieurs du groupe qui s'occupe de prévention des dommages participent également à l'évaluation des demandes complexes d'autorisation, s'il y a lieu. Dans chaque bureau régional, il y a des techniciens pipeliniers désignés dont la responsabilité est d'exercer sur place les fonctions liées aux demandes de croisement par des tiers, par exemple la localisation d'un pipeline ou des inspections sur place. La MET sur les croisements et les empiètements de pipelines explique que les représentants régionaux de TransCanada sont responsables de diverses tâches. Ainsi, ils représentent la société auprès des tiers qui travaillent à proximité des pipelines de TransCanada, ils établissent les rapports nécessaires et ils font les inspections de suivi requises. Les techniciens pipeliniers qui accomplissent ces tâches pour le groupe des croisements relèvent des gestionnaires de secteur dans les divers bureaux régionaux et sont évalués par eux.

L'examen des documents fournis par TransCanada indique que, quels que soient les rangs ou les postes, la société affecte et gère toutes les fonctions du personnel à l'aide d'une méthode normalisée. Le processus est mis en œuvre au moyen de profils de rôle et d'ententes de rendement de TransCanada. Chaque employé reçoit à son recrutement un profil de rôle énonçant, pour chaque poste, les compétences essentielles sur le plan fonctionnel et en matière de comportement. Les profils de rôle sont revus chaque année lors de l'évaluation du rendement des employés. Les ententes de rendement établissent une ligne de visée pour les évaluations de rendement, car elles décrivent comment le rendement de chacun aide à réaliser les objectifs de la société. L'examen des dossiers et autres documents fournis indique que le processus répond aux attentes de l'Office et que

TransCanada applique invariablement les pratiques décrites comme elles ont été conçues.

En ce qui concerne l'obtention de ressources suffisantes pour la mise en œuvre du programme de croisement, TransCanada a démontré qu'elle répond aux exigences durant les entrevues et l'examen des dossiers et autres documents. Pour juger des ressources nécessaires à ce programme, la haute direction s'attache à plusieurs facteurs dans les tableaux indicateurs de rendement des services : exécution à temps des travaux assignés, nombre d'heures supplémentaires du personnel, taille et nombre de projets dans un domaine déterminé, etc. Pour compléter son personnel des services fonciers en période de pointe, TransCanada obtient d'un tiers d'autres agents fonciers qui gèrent les empiètements d'emprise, notamment dans le cadre des nouveaux lotissements et aménagements en milieu urbain. Les entrepreneurs en question rendent des comptes au gestionnaire de l'administration des affaires foncières. L'examen du processus de gestion de la sous-traitance indique que les entrepreneurs sont évalués chaque année au siège social de TransCanada et que, à cette occasion, il y a réexamen du champ d'application des contrats dans le cadre du programme de gestion des marchés et des entrepreneurs.

L'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour l'organigramme écrit et la communication des rôles et responsabilités à TransCanada dans le cadre du programme de croisement. Par conséquent, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ce processus est conforme à ces attentes.

Statut de conformité : Conforme

3.0 MISE EN ŒUVRE

3.1 Contrôles opérationnels – Conditions normales d'exploitation

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle visant à éliminer, atténuer et prévenir les dangers et les risques répertoriés aux éléments 2.0 et 3.0 et se protéger contre ceux-ci, et pour communiquer ces mécanismes à toute personne exposée aux risques.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour coordonner et contrôler et gérer les activités opérationnelles des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci.

Références : Croisements RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)e), f), q), 32, 40, 47, 48

Constatation :

TransCanada s'est dotée d'un programme de croisement pour gérer les demandes d'autorisation de travaux d'excavation ou de construction à proximité de ses installations présentées par des tiers. La MET sur les croisements et les empiètements de pipelines énonce les responsabilités et les obligations redditionnelles dans ce domaine pour les divers groupes d'intervenants (groupes des affaires foncières et de la prévention des dommages et équipe des techniciens sur le terrain). Le programme assure la gestion pendant tout le cycle de vie de chaque projet de croisement et veille à ce que les croisements par des tiers se fassent en toute sécurité et en respectant les exigences réglementaires. L'examen des documents fournis et les entrevues réalisées ont confirmé que le groupe de gestion des affaires foncières de TransCanada au siège social :

- reçoit les demandes d'autorisation de croisement;
- classe ces demandes selon leur degré de complexité;
- répartit ces demandes à l'intérieur du groupe de prévention des dommages, qui examine si une évaluation technique s'impose;
- communique au tiers visé l'approbation de croisement et l'entente à cet effet avec les consignes de sécurité;
- informe le bureau de la région où le projet doit avoir lieu.

L'examen des dossiers fournis et les entrevues réalisées indiquent que les techniciens pipeliniers désignés dans les bureaux régionaux comme personnes-ressources pour les croisements par des tiers exercent notamment les activités suivantes :

- ils rencontrent les tiers;

- ils localisent les pipelines;
- ils rencontrent les tiers avant le début des travaux ou assistent aux réunions;
- ils sont présents au moment des aménagements et des travaux d'excavation dans l'emprise et dans un rayon de 5 mètres de la canalisation en tant que représentants de la société et veillent à ce que les consignes de sécurité soient observées;
- ils font une analyse à vue pour relever et signaler toute anomalie dans la canalisation;
- ils mènent des inspections durant le remblayage;
- ils produisent des rapports d'inspection du pipeline après le croisement.

Les entrevues réalisées par l'Office ont confirmé que les membres du personnel de TransCanada dans les lieux visités pendant l'audit connaissaient bien leurs responsabilités et le processus de gestion des demandes d'autorisation de croisement des installations de la société.

Sur la foi des renseignements fournis par TransCanada pendant l'audit, l'Office ne relève aucune situation de non-conformité pour les processus du programme de croisement en matière de maîtrise des dangers. Par conséquent, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ce processus est conforme à ces attentes.

Statut de conformité : Conforme

3.2 Contrôles opérationnels –Perturbations et conditions inhabituelles d’exploitation

Attentes : La société doit établir et maintenir des plans et méthodes pour identifier le potentiel de perturbations ou de conditions anormales, de rejets accidentels, d’incidents et de situations d’urgence. Elle doit également définir des moyens d’intervention proposés en réponse à ces situations ainsi que prévenir et atténuer leurs conséquences ou effets probables. Les procédures doivent être éprouvées, examinées et révisées périodiquement, s’il y a lieu, par exemple à la suite d’une perturbation ou d’un événement anormal. La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace permettant d’élaborer des plans d’urgence pour se préparer aux événements anormaux pouvant se produire pendant les activités de construction, d’exploitation, d’entretien ou de cessation d’exploitation ou lors de situations d’urgence.

Références : RCP, partie II, article 4, RPT, articles 6.1, 6.5(1)c), d), e), f), t), 40, 47, 48

Constatation :

Le programme de gestion des situations d’urgence de TransCanada est élaboré et appliqué au siège social de Calgary. L’équipe de gestion des situations d’urgence compte des membres dans toutes les régions. Bien que ne faisant pas officiellement partie de cette équipe, un certain nombre de techniciens des croisements rencontrés durant l’audit ont dit être formés pour intervenir en cas d’urgence dans les installations de TransCanada. Les entrevues réalisées au siège social et dans les bureaux régionaux ont confirmé que les techniciens pipeliniers affectés aux croisements par des tiers reçoivent aussi une formation sur le système de commandement pour participer à une intervention d’urgence. Ils prennent part aussi à la formation en gestion des urgences qui se donne tout au long de l’année sous forme d’exercices théoriques ou complets dans leurs régions respectives. Enfin, le personnel sur le terrain a confirmé que chaque camion de la société est muni d’une trousse d’intervention d’urgence.

Sur la foi des renseignements fournis par TransCanada pendant l’audit, l’Office n’a pas relevé de situations de non-conformité en ce qui concerne les processus établis par la société en vue de l’intégration de ses techniciens sur le terrain affectés aux croisements à tout ce qui est plans d’intervention d’urgence et méthodes visant à remédier aux perturbations et conditions inhabituelles, aux rejets accidentels, aux incidents et aux autres cas d’urgence. Par conséquent, l’Office estime qu’en ce qui a trait à ce sous-élément, ce processus est conforme à ces attentes.

Statut de conformité : Conforme

3.3 Gestion du changement

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour répertorier et gérer tout changement susceptible d’avoir des répercussions sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l’environnement, notamment tout nouveau danger ou risque et tout changement relatif à la conception, aux exigences techniques, aux normes ou aux méthodes, ainsi qu’à la structure organisationnelle de la société ou aux exigences légales auxquelles la société est assujettie.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)i), 40, 47, 48

Constataion :

Au moment de l’audit, TransCanada a indiqué avoir élaboré et appliqué deux processus bien distincts de gestion et de documentation des changements influant sur son programme de croisement. Le premier de ces processus relève de son programme de gestion de l’intégrité et se fait sur le formulaire de gestion du changement. Il est fondé sur les biens et, donc, les changements de matériel ou de logiciels le déclenchent. Ces changements sont décrits et suivis à l’aide d’un formulaire normalisé servant à justifier les modifications en question et précisant les avis à prévoir dans ce cadre à l’intention des parties prenantes internes et externes.

Le second processus, qui porte sur la gestion des changements dans les programmes de protection, sert d’appoint à une partie de la fonctionnalité de la base de données des MET et du processus-cadre de celles-ci. Cette base de données renferme donc les méthodes d’exploitation et certains documents connexes pour les divers programmes de protection. Les MET du programme de croisement portant sur les croisements et les empiètements de pipelines font l’objet d’un examen annuel. Après révision, la documentation est versée dans la base de données des MET.

Cette base de données renferme donc les méthodes d’exploitation et certains documents connexes pour les divers programmes de protection. Selon ce que prévoit le processus-cadre, la personne-ressource pour chacune des MET portant sur les croisements modifie son énoncé, le cas échéant, et le verse de nouveau dans la base de données. Le système envoie automatiquement un avis de nouvelle version à une liste préétablie de parties prenantes internes dont on sollicite les commentaires sur les changements. De plus, une fois les changements officialisés, le processus de gestion des MET diffuse automatiquement un rapport mensuel à l’intention de tous les employés avec une description des MET qui ont été modifiées pendant la période qui précède. Le personnel de TransCanada a indiqué que tout changement d’intérêt pour ses programmes est pris en compte dans l’examen annuel des MET. De plus, certains changements techniques apportés aux MET relatives aux croisements déclenchent la tenue de tests que doivent réussir les techniciens pipeliniers. Les dirigeants sont informés en cas d’échec. Le personnel de TransCanada a affirmé que les deux processus font que les changements aux méthodes sont gérés et communiqués à la grandeur de l’entreprise.

Après examen, l’Office a établi que le processus de gestion du changement du programme d’intégrité ne servait que pour les changements touchant les éléments d’actif, et que le processus-cadre des MET gère, lui, les changements relevant du champ d’application existant de ce cadre. Comme le

processus-cadre des MET vise exclusivement à gérer les versions des documents se rattachant à l'exploitation et aux méthodes, il est d'une portée trop étroite pour répondre aux exigences du RPT à l'égard du programme de gestion du changement. De plus, l'Office constate que ni l'un ni l'autre des processus ne prévoient des étapes pour établir de manière proactive les changements susceptibles d'avoir une incidence sur la sûreté, la sécurité ou la protection de l'environnement. L'Office a déterminé que, en adoptant le processus gestion du changement relatif à l'intégrité et le processus-cadre des MET, TransCanada a mis en œuvre certains aspects nécessaires à un tel programme en documentant et en communiquant certains types de changements par le jeu des versions des documents, mais que les processus en question ne suffisent pas individuellement ni collectivement à répondre aux exigences du RPT en raison de leur champ d'application étroit et de leur emploi limité dans l'entreprise.

En ce qui concerne le processus de gestion du changement dans son intégration du système de gestion SSE (SGSSE) pendant l'audit, le personnel de TransCanada a indiqué que, si la société juge que les processus de gestion du changement qu'elle utilise actuellement sont conformes aux exigences de l'Office, elle a tout de même entrepris un projet de mise en œuvre d'un processus de gestion du changement unique devant permettre de mieux répondre aux exigences de l'Office. Le nouveau programme de gestion du changement devrait être intégralement mis en œuvre d'ici la fin de 2014. Le personnel de TransCanada a donné un aperçu de celui-ci. Un premier examen fait voir qu'il pourrait en effet satisfaire aux exigences du RPT. Pendant les entrevues, TransCanada a dit avoir mis au point ce nouveau programme dans le cadre des mesures correctives adoptées à la suite d'une vérification interne en 2009. L'Office prend acte de l'amélioration que représente le nouveau processus, mais il remarque aussi qu'une implantation en 2014 indique que cinq ans environ se seront écoulés entre la constatation du problème et sa solution. Il a tenu compte de cet aspect dans son évaluation des sous-éléments 4.3 – Vérification interne et 5.1 – Examen de la direction.

TransCanada a certes mis en œuvre un certain nombre d'éléments d'un programme de gestion du changement, mais elle n'a pas démontré au moment de l'audit avoir établi et appliqué un processus visant à recenser et à gérer toutes les modifications susceptibles d'influer sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l'environnement, notamment les dangers ou les risques nouveaux, les modifications apportées à la conception, aux devis, aux normes ou aux méthodes et tout changement sur le plan de la structure organisationnelle ou des exigences légales. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Il remarque que les mesures correctives appliquées par TransCanada en fonction des constatations pour les sous-éléments 2.1 et 2.2 déclencheront une mise à jour du programme de gestion du changement pour le présent sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

3.4 Formation, compétence et évaluation

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour définir les compétences requises et élaborer des programmes de formation à l'intention des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci afin de leur permettre de s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour s'assurer que les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.. La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour informer les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci de leurs responsabilités à l'égard des processus et méthodes exigés par le système de gestion ou les programmes de protection de la société.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour produire et gérer les documents et les dossiers liés à la formation.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1j), k), l), p), 40, 47, 48

Constatation :

Le personnel de TransCanada a élaboré un système officiel de gestion de l'apprentissage (SGA) pour l'attribution, le suivi et la gestion des activités de formation du personnel rattaché au programme de croisement. Grâce à ce système, le personnel est informé quand il doit suivre une formation ou la renouveler. Comme on veut s'assurer que la formation est à jour et bien contrôlée, on avise aussi les gestionnaires au moment où la formation de leur personnel doit être reprise. La formation se donne en classe à l'interne ou dans des modules en ligne, et les intéressés doivent réussir à une épreuve écrite pour certains modules, moyen de juger s'ils satisfont aux exigences en matière de compétence. Les techniciens pipeliniers s'inscrivent aussi à une formation externe portant sur les pratiques exemplaires de l'industrie pour la gestion des perturbations du sol. Ils reçoivent enfin une formation du fabricant sur l'utilisation du matériel de localisation.

Les programmes de formation des membres des groupes des affaires foncières et de la prévention des dommages et des techniciens pipeliniers s'occupant de croisements par des tiers sont décrits dans les divers profils de rôle des employés. Dans le cas des techniciens pipeliniers, le profil de rôle précise ce qu'est le niveau attendu d'expérience et de formation en attribuant une valeur de 1 à 4. Pour certaines activités à haut risque comme les travaux d'excavation, les techniciens se voient attribuer une cote de maîtrise de leur métier, ce qui indique qu'ils sont qualifiés pour évaluer la même compétence chez un autre employé. Pendant les entrevues, des employés à tous les niveaux ont dit savoir comment leur formation est gérée et documentée par le système de gestion de l'apprentissage.

Les activités d'audit ont permis de constater que la formation du personnel sur le terrain affecté au programme de croisement se donne en ligne à l'interne en ce qui concerne les méthodes de TransCanada et à l'extérieur dans le cas, notamment, des activités liées aux perturbations du sol. Pour

certaines activités à haut risque comme les travaux d'excavation, TransCanada préconise aussi un processus de mentorat et d'évaluation par les pairs. Seuls les membres du personnel qui reçoivent la cote de « hautement qualifié » ou de « maître » dans le cadre de ce processus sont autorisés à accomplir ces tâches à haut risque sans supervision. TransCanada a recours à des entrepreneurs pour faire un certain nombre de localisations et pour effectuer les patrouilles aériennes dans l'Ouest canadien. Ces entrepreneurs relèvent du directeur régional et sont choisis, dirigés et évalués dans le cadre du programme de gestion de la sécurité des entrepreneurs de TransCanada.

La société a conçu un vaste programme de formation professionnelle pour le personnel rattaché à son programme de croisement. La formation fournie démontre que TransCanada a reconnu un grand nombre des dangers auxquels peuvent avoir à faire face employés et entrepreneurs au moment de s'occuper d'un croisement ou de constater une activité non autorisée. Toutefois, l'examen des documents fournis et les entrevues réalisées ont révélé une lacune dans le programme de formation en ce qui concerne l'interaction de ce groupe avec le public et la possibilité de réactions d'hostilité de gens de l'extérieur. Plus précisément, les employés et les entrepreneurs de TransCanada ont dit comprendre qu'on attend d'eux, en tant que représentants de la société, qu'ils interviennent pour assurer la sécurité du pipeline lorsque des tiers travaillent autour des installations de façon non sécuritaire ou sans autorisation. Pendant les entrevues, ils ont affirmé avoir connu des cas où ils étaient intervenus et où leur action avait suscité de l'hostilité et où les façons d'aborder les situations avaient été incohérentes. L'Office a constaté qu'il n'y avait pas d'activités de formation définies ou fournies pour ces personnes, ni de méthodes communiquées aux entrepreneurs précisant les attentes de TransCanada pour ce type d'événements. L'Office reconnaît que TransCanada dispose d'une politique sur la violence en milieu de travail comme l'exige la partie II du *Code canadien du travail*, mais il n'y a ni documents ni entrevues qui confirment que cette politique faisait partie du programme de formation ou que le personnel comprenait que celle-ci était applicable en cas d'actes de violence provenant de tiers.

Bien que TransCanada ait établi un programme de formation pour les croisements, elle n'a pas indiqué qu'elle avait fourni à ses employés ou aux entrepreneurs des méthodes pour déclarer et traiter les événements ou les problèmes possibles d'hostilité du public pendant l'exercice des fonctions liées aux croisements. Les employés et les entrepreneurs pouvaient se heurter à des manifestations d'hostilité d'un tiers lorsqu'ils intervenaient au cours d'une activité non autorisée ou qu'ils rendaient une visite de suivi d'une activité illicite qui avait été signalée. Au moment de l'audit, TransCanada a transmis de l'information sur les mesures de sécurité internes et une présentation sur la sensibilisation à la sécurité où il était question de protection des personnes et de reconnaissance des comportements agressifs. Toutefois, les employés sur le terrain et les entrepreneurs rencontrés n'ont pas fait mention d'une méthode pour reconnaître de tels problèmes et y faire face. Ils ignoraient que l'information livrée sur la sécurité faisait partie du programme de formation. Pendant les entrevues, le personnel sur le terrain a indiqué ne pas connaître l'existence d'une méthode écrite ni d'une consigne approuvée par la société portant sur les gestes d'hostilité provenant de gens de l'extérieur durant des activités liées au programme de croisement. De plus, TransCanada n'a pas démontré qu'elle s'attendait à ce que ses employés ou ses entrepreneurs menant les activités liées aux croisements suivent le processus de détermination des dangers dans le cadre de leur travail avec des tiers.

TransCanada a démontré avoir élaboré et appliqué un processus de détermination, de suivi et de gestion de la formation, mais son programme est incomplet dans le cas des employés et des entrepreneurs qui s'occupent des croisements. Le programme de formation actuel ne tient pas compte des

attentes de la société à l'égard de ses employés et de ses entrepreneurs pour ce qui est de la constatation, du suivi et du traitement des manifestations d'hostilité par des tiers durant des activités liées aux croisements. Comme ce programme ne prévoit pas de formation sur les dangers possibles du programme de croisements, il ne répond pas aux exigences de l'Office. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

3.5 Communication

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour communiquer à l'interne et à l'externe des renseignements sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement. Ce processus devrait comprendre les procédures permettant de communiquer avec le public, les employés de la société, les entrepreneurs, les organismes de réglementation et les intervenants d'urgence.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)m), 40, 47, 48

Constatacion :

Pendant l'audit, TransCanada a présenté des dossiers et autres documents indiquant qu'elle avait établi des processus externes et internes de communication pour les renseignements et les processus liés à son programme de croisement. La société a précisé que son moyen premier de communication avec les parties prenantes de l'extérieur était son site Web, qui traite avant tout de la sécurité des personnes qui vivent et travaillent à proximité du pipeline. Au moment de l'audit, le site Web de TransCanada donnait des indications sur la façon de prendre contact avec l'entreprise, les circonstances où il y avait lieu de le faire et la marche à suivre pour obtenir une autorisation pour exécuter des travaux. L'Office a remarqué qu'au moment de l'audit, TransCanada donnait sur sa page Web « Call Before you Dig » (Appelez avant de creuser!) des liens vers le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* (RPT-99), mais non vers les parties I et II du *Règlement sur les croisements de pipe-lines*, qui énoncent les exigences réglementaires applicables aux tiers et aux sociétés en ce qui concerne les personnes qui vivent et travaillent à proximité de pipelines sous réglementation fédérale.

Le traitement d'une demande d'autorisation de croisement d'un tiers exige une communication entre les bureaux régionaux et locaux et à l'intérieur des groupes des affaires foncières et de la prévention des dommages selon la complexité des projets en question. Pendant l'audit, l'Office a constaté que, dans son programme de croisement, TransCanada avait établi plusieurs processus efficaces de communication entre les groupes internes des croisements, des affaires foncières, de l'intégrité et de la sensibilisation pour les divers stades du traitement d'une demande d'autorisation et pour la gestion interne des activités liées à ce programme.

TransCanada a démontré avoir dressé un plan de communications externes permettant de connaître les intervenants appropriés et d'avoir élaboré un message de maintien de la sécurité et de la sûreté de son pipeline et de protection de l'environnement. La société a également démontré qu'elle avait établi un plan de communication interne afin de veiller à ce que l'information sur la sécurité soit communiquée aux intervenants internes. Sur la foi des renseignements fournis pendant l'audit, l'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour le processus de TransCanada en ce qui concerne les exigences en matière de communications internes et externes. Par conséquent, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ces processus sont conformes aux exigences.

Statut de conformité : Conforme

3.6 Documents et contrôle des documents

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour répertorier les documents dont elle a besoin pour respecter les obligations de mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, de ses employés et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. Les documents doivent réunir tous les processus et toutes les méthodes requis dans le cadre du système de gestion de la société.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace en vue de l'élaboration, de l'examen, de la révision et du contrôle des documents, y compris un processus permettant d'obtenir l'approbation de ces documents par l'autorité compétente. Ces documents doivent être révisés à intervalles réguliers et planifiés.

Les documents doivent être révisés à la suite de modifications apportées pour se conformer aux exigences légales. Les documents doivent être révisés immédiatement quand les modifications peuvent avoir des conséquences négatives importantes.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)*i, n, o*), 6.5(3), 40, 47, 48

Constatation :

TransCanada a indiqué que, pour la gestion et le contrôle de ses deux cents méthodes d'exploitation et plus et de la documentation opérationnelle qui s'y rapporte, elle a élaboré et mis en œuvre le programme des MET. Le responsable de ce programme est le vice-président, Génie et fiabilité des actifs. TransCanada a décrit ce programme dans un document-cadre où on trouve l'énoncé suivant : [traduction] « L'objectif du programme des MET est de créer un cadre pour la conception et la conservation des documents nécessaires pour que les employés et les entrepreneurs de TransCanada exercent efficacement et correctement les activités liées à l'exploitation et à l'entretien des installations de la société. » Le document-cadre précise que le programme des MET s'applique à l'ensemble des méthodes d'exploitation de TransCanada au moment de leur création, de leur révision, de leur examen et de leur suppression.

Le même document décrit les rôles et les responsabilités dans la hiérarchie qui comprend le gestionnaire de programme, la personne-ressource, le responsable et les examinateurs des MET. Il fait aussi état des paramètres d'élaboration, de mise à jour et d'accessibilité des méthodes d'exploitation et des modèles et instructions de travail qui ensemble forment les trousseaux de définition des tâches. Le personnel affecté aux croisements se reporte à ces trousseaux dans l'accomplissement des diverses tâches liées aux croisements. Les entrevues ont confirmé que le personnel de TransCanada savait que les documents les plus à jour dans ces trousseaux pouvaient être consultés par l'entremise du processus des MET.

Pour gérer ce processus, TransCanada a élaboré et mis en œuvre une base de données devant recevoir les documents des MET. Cette base est mise à la disposition du personnel dans l'intranet de la société et produit un rapport mensuel qui relate les mises à jour des énoncés et avertit les intervenants internes, ainsi qu'une liste mensuelle des énoncés actualisés durant le mois. Les entrevues réalisées auprès d'employés du siège social et sur le terrain

ont confirmé que le personnel associé à chaque niveau du processus lié aux croisements savait que les versions les plus récentes des méthodes et des modèles étaient accessibles dans la base de données des MET.

Sur la foi des renseignements fournis pendant l'audit, l'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour le processus de TransCanada relatif à l'établissement et à la mise en œuvre de processus efficaces de détermination et de gestion des documents nécessaires pour répondre aux exigences. Par conséquent, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ces processus sont conformes aux exigences.

Statut de conformité : Conforme

4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES

4.1 Inspection, mesure et surveillance

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus en vue de l'inspection et de la surveillance de ses activités et de ses installations dans le but d'évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes de protection et pour prendre des mesures correctives et préventives en cas de lacunes. L'évaluation doit comprendre la conformité aux exigences légales.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour évaluer le caractère adéquat et l'efficacité de son système de gestion et pour surveiller, mesurer et documenter son rendement en ce qui a trait à ses obligations de mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, de ses employés et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement.

La société doit avoir établi et maintenu un système de gestion de données efficace pour surveiller et analyser les tendances relatives aux dangers, incidents et quasi-incidents. La société doit conserver des documents et des dossiers constitués à la suite des activités d'inspection et de surveillance menées dans le cadre de ses programmes.

Le système de gestion de la société doit permettre la coordination entre ses divers programmes de protection, et la société devrait intégrer les résultats de ses activités d'inspection et de surveillance aux données obtenues dans l'identification et l'analyse des dangers, les évaluations de risques, les mesures de rendement et les examens annuels de gestion, afin de sans cesse améliorer sa capacité à s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1g), s), u), v), 40, 47, 48

Constataion :

TransCanada a fourni des renseignements indiquant que son programme de croisement comporte un certain nombre d'activités d'inspection et de surveillance pour le maintien en tout temps de la sécurité du pipeline. Ce sont notamment :

- des inspections effectuées à la suite d'un croisement par un tiers;
- des inspections de revêtement des canalisations quand des tiers travaillent dans un rayon de cinq mètres;
- des inspections d'emprise permettant de surveiller l'état de celle-ci et de constater toute activité non autorisée, ce qui se fait surtout par des patrouilles aériennes.

Dans le cas des inspections de croisements par des tiers, les entrevues réalisées et l'examen des documents confirment que les techniciens pipeliniers

obéissent à des directives techniques écrites qui prévoient notamment des rapports d'inspection sur papier. Ces lignes directrices visent à donner l'assurance qu'un pipeline a été mis à découvert sans avoir subi de dommages et que le remblayage a été fait par des méthodes acceptables et avec de bons matériaux. Les rapports d'inspection décrivent l'état du revêtement et toute anomalie de celui-ci ou de la canalisation. En cas d'anomalie, les techniciens pipeliniers doivent mentionner les mesures d'atténuation qui ont été prises ou soumettre les rapports aux ingénieurs en prévention des dommages aux fins d'évaluation et de règlement.

Comme cela a été indiqué, TransCanada a aussi affirmé qu'elle avait recours à des inspections d'emprise dans le cadre de son programme de croisement. Ces inspections se font par surveillance aérienne. La société décrit son programme de patrouilles aériennes dans la MET du même nom qui a été présentée à l'Office pendant l'audit. La MET sur la surveillance aérienne de l'emprise énonce le processus employé et présente une liste des attentes de la société en matière de surveillance d'emprise. La liste des aspects relatifs à l'état de l'emprise à prendre en considération dans un rapport d'inspection comprend un certain nombre de questions environnementales comme l'érosion, ce qui s'ajoute à des données sur les activités non autorisées par des tiers comme les excavations et les entassements de déblais. L'audit a confirmé que les pilotes d'hélicoptère connaissent la MET sur la surveillance aérienne et savent aussi comment et dans quelles circonstances signaler les activités non autorisées. Pendant les entrevues, les pilotes ont indiqué qu'ils établissaient des rapports officiels de surveillance d'emprise et entraient tout cliché de l'emprise dans le système Web de rapports sur les anomalies (« Web Anomaly Reporting System » ou WARS). Pendant les entrevues, le personnel de TransCanada a précisé que les rapports en question sont transmis aux divers groupes s'occupant d'affaires foncières, d'environnement et d'intégrité pour qu'ils y donnent suite.

La MET sur la surveillance aérienne de TransCanada comprend des mesures pour établir la fréquence des patrouilles aériennes. Dans le cas des pipelines canadiens, la MET prévoit au mois deux activités de surveillance par année. On y trouve l'énoncé suivant : [traduction] « À sa discrétion, TransCanada peut exercer plus fréquemment sa surveillance aérienne en tenant compte des niveaux d'activité, des préoccupations en matière d'intégrité, etc. » D'après l'examen des calendriers de surveillance aérienne des régions de Wildrose et des Rocheuses par rapport à ceux de la région de l'Est, l'Office a relevé une divergence entre les régions dans l'établissement de la fréquence des patrouilles aériennes. Pendant l'audit, le personnel de la société a confirmé que, pour ces mêmes régions de Wildrose et des Rocheuses, une société exploitant des hélicoptères assure par contrat la surveillance de chaque partie des emprises de NOVA Gas quatre fois par année indépendamment des dangers qui auraient pu être constatés (densité démographique, aménagement urbain, rapports d'activités non autorisées, etc.). En revanche, les entrevues ont révélé, dans le cas de la région de l'Est, que les pilotes de TransCanada patrouillent dans les parties de l'emprise toutes les semaines, toutes les deux semaines ou tous les six mois selon les dangers et les risques constatés pour chacun des secteurs sur le plan de la densité démographique ou des activités d'empiètement, par exemple.

Tout au long de l'audit, TransCanada a considéré comme un danger pour ses installations les travaux non autorisés d'excavation ou les aménagements sur l'emprise par des tiers. La société compte sur son programme de sensibilisation du public pour s'attaquer à un tel danger et le maîtriser. L'examen des rapports d'activités non autorisées du réseau de NOVA Gas présentés à l'Office selon les exigences du RCP indique que bon nombre des activités signalées ont été découvertes par un employé qui passait par là par hasard ou par des préposés arrivant sur place pour effectuer

une localisation demandée. Un examen semblable des rapports pour la région de l'Est a indiqué que la surveillance aérienne était le principal moyen servant à déceler des activités non autorisées le long de l'emprise. Les entrevues ont confirmé que cette région avait établi un programme échelonné de surveillance aérienne en fonction des dangers et des risques qui lui sont propres. TransCanada a confirmé que les dangers et risques étaient les mêmes dans les régions de Wildrose et des Rocheuses, tout en ayant établi dans ce cas un calendrier prévoyant quatre activités de surveillance par an pour tout le réseau de NOVA Gas.

En réponse aux questions posées par l'Office sur son processus d'établissement de la fréquence requise de la surveillance d'emprise, TransCanada a déclaré [traduction] : « La surveillance n'est pas une activité visant la prévention, c'est plutôt une inspection permettant d'observer les conditions qui règnent dans l'emprise pour prendre d'éventuelles mesures d'enquête et d'intervention. » L'Office juge que cette réponse laisse à désirer pour les raisons suivantes :

- TransCanada n'a pas proposé un autre moyen de surveillance comme un programme documenté de patrouilles au sol et, par conséquent, la surveillance aérienne est le seul moyen documenté pour TransCanada d'observer les activités non autorisées dans ses emprises.
- De plus, comme la patrouille aérienne est le seul moyen documenté de surveillance des emprises et de constatation des activités non autorisées, le processus visant à déterminer le caractère approprié du calendrier de surveillance aérienne n'offre pas une démonstration susceptible de satisfaire l'Office.
- Compte tenu de la fréquence de la surveillance et de la méthode employée dans la région de l'Est pour l'établir, l'argumentation avancée par la société ne semble pas valoir pour la région de l'Est et celle-ci n'a rien présenté qui justifie la divergence des calendriers.

L'Office a jugé que l'application du processus de surveillance aérienne varie selon les régions d'exploitation et ne s'accorde pas avec la justification présentée par TransCanada pendant l'audit. Sur la foi des renseignements fournis, l'Office a jugé que TransCanada n'a pas employé de processus applicable à l'échelle de son réseau pour déterminer le caractère adéquat ou l'efficacité de sa méthode et de son calendrier de surveillance d'emprise. L'Office exige que soit mis en place un processus qui permette de surveiller les activités dans l'emprise, d'évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes de protection et de prendre des mesures correctives et préventives en cas de lacunes.

Pendant l'audit, TransCanada a démontré qu'elle avait établi et mis en œuvre plusieurs types d'inspections des croisements par des tiers et qu'elle les effectuait en conformité avec sa planification interne. Par contre, TransCanada n'a pas démontré qu'elle avait mis en place un processus adéquat pour déterminer la fréquence voulue des patrouilles aériennes à effectuer pour chaque région d'exploitation concernée. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

4.2 Enquête et rapports sur les incidents et quasi-incidents

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace relatif aux rapports sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents et permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard. Cela devrait comprendre la tenue d'enquêtes lorsque cela est nécessaire ou lorsque les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents ont gravement porté atteinte ou auraient pu gravement porter atteinte à la sécurité et à la sûreté du public, des employés de la société et du pipeline ainsi qu'à la protection des biens et de l'environnement.

La société doit avoir établi et maintenu un système de gestion de données efficace pour surveiller et analyser les tendances relatives aux dangers, incidents et quasi-incidents.

La société devrait intégrer les résultats de ses rapports sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents aux données obtenues dans l'identification et l'analyse des dangers, les évaluations de risques, les mesures de rendement et les examens annuels de gestion, afin de sans cesse améliorer sa capacité à s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et à la protection de l'environnement.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.5(1)r), s), u), w), x), 40, 47, 48, 52

Constatation :

TransCanada a mis en œuvre un programme de gestion des incidents et des problèmes pour suivre, documenter, analyser, communiquer et déclarer les dangers, les quasi-incidents et les blessures pour l'ensemble de ses programmes, dont le programme de croisement. D'après la méthode d'exploitation applicable, ce programme est rendu opératoire par des outils et des méthodes destinés à promouvoir la déclaration, le suivi, la résolution, la communication et le partage des enseignements pour les événements ayant causé ou pouvant causer des pertes ou des blessures. Les cas de blessures ou de maladie, les déversements et rejets, les activités non autorisées et les constatations des vérifications des niveaux 1, 2 et 3 relèvent du programme de gestion des incidents et des problèmes. Pour promouvoir l'uniformité de la déclaration et de la caractérisation des événements à prendre en compte dans ce programme à l'échelle de son réseau, TransCanada s'est dotée d'un guide de classification des incidents.

La société se sert de sa base de données de suivi des incidents et des problèmes (SIP) à la grandeur de l'entreprise comme outil mis à la disposition des employés pour qu'ils signalent, suivent, communiquent et analysent tous les quasi-incidents tant internes qu'externes dans chacun des programmes de protection. La base SIP est accessible à l'ensemble du personnel dans l'intranet de la société. Pour être sûr que les rapports SIP sont communiqués par courriel aux bonnes personnes dans toute l'entreprise, les employés s'inscrivent à la catégorie SIP qui les concerne. Quand se produit un événement qui répond aux critères de définition de problème ou d'incident, l'intéressé verse dans la base de données tous les renseignements connus. Le système envoie ensuite automatiquement un avis à une liste préétablie d'intervenants internes. Ainsi, les cadres supérieurs SSE et des groupes liés comme celui des affaires foncières reçoivent tous les rapports SIP sur les activités non autorisées faites par des

tiers. Les gestionnaires et les administrateurs peuvent confier le règlement de certains dossiers SIP aux employés par ce même système; la base de données informera les employés et leurs supérieurs si les mesures de règlement n'ont pas encore été prises. Pour chaque nouveau rapport SIP, la base de données crée un dossier où elle verse les documents sur l'événement (rapports réglementaires, rapports d'enquête de suivi, etc.). Les visites locales et les entrevues ont confirmé que les documents sur la classification des incidents étaient disponibles sur place et connus du personnel. Les entrevues de terrain ont permis de constater que les techniciens pipeliniers sont affectés aux mesures de suivi auprès des tiers si des activités non autorisées sont indiquées dans un rapport SIP. Les employés en question rencontreront alors les tiers, leur remettent des trousse de sensibilisation et les coordonnées de personnes-ressources et discutent avec eux de la règle obligeant les gens à appeler avant de creuser.

Au moment de l'audit, TransCanada n'avait pas donné un accès suffisant à la base de données SIP et à ses enregistrements, ce dont avait besoin l'Office pour juger du caractère adéquat et de l'efficacité de l'application du processus SIP au programme de croisements. L'Office a été incapable de vérifier le caractère approprié de la mise en œuvre de ce processus. Comme le prévoit le processus d'audit de l'Office, l'incapacité d'une société de démontrer qu'elle se conforme aux exigences autorise une constatation de non-conformité.

Dans le présent audit, l'Office a examiné le processus de gestion des incidents et des problèmes, la fonction qui doit être la sienne dans l'ensemble du système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SGSSE), la façon dont il est communiqué aux employés et la manière dont on dégage les tendances. TransCanada a démontré que, pour ce sous-élément, elle avait mis en place un processus permettant de signaler, de suivre, d'analyser et de régler les problèmes et les incidents par un programme de gestion répondant à une partie des attentes de l'Office et aussi compris du personnel. En revanche, la société n'a pas donné l'accès nécessaire aux dossiers SIP pour que l'Office puisse juger de l'efficacité actuelle de l'application du programme de gestion des incidents et des problèmes au programme de croisement. Sur la foi des renseignements fournis, l'Office juge qu'il est incapable d'attester l'efficacité du processus pour le programme de croisement. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

4.3 Vérification interne

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un programme efficace d'assurance de la qualité pour le système de gestion et pour chacun des programmes de protection, y compris un processus permettant la tenue d'inspections et de vérifications et la prise de mesures correctives et préventives en cas de lacunes. Le processus de vérification devrait identifier et gérer les exigences en matière de formation et de compétence pour le personnel affecté aux activités de vérification.

La société devrait intégrer les résultats de ses vérifications aux données obtenues dans l'identification et l'analyse des dangers, les évaluations de risques, les mesures de rendement et les examens annuels de gestion, afin de sans cesse améliorer sa capacité à s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)*w*, *x*), 40, 47, 48

Constatation :

TransCanada a démontré avoir établi et mis en œuvre un processus de vérification qui comprend des vérifications tant internes qu'externes. La société a aussi mis en application un programme de vérification qui vise expressément à juger du maintien fonctionnel de l'utilité et de l'entretien de son matériel. L'Office remarque que les dossiers et autres documents fournis par la société indiquent que son programme de vérification est actuellement réalisé plus fréquemment qu'à un intervalle maximal de trois ans comme il est prévu. Le programme d'assurance de la qualité de TransCanada s'applique dans un cadre à niveaux multiples :

- niveau 1 – examens de conformité;
- niveau 2 – inspections périodiques;
- niveau 3 – vérifications internes de systèmes et vérifications ciblées portant sur l'entretien et le maintien fonctionnel de l'utilité du matériel;
- niveau 4 – évaluations et vérifications externes.

L'Office s'attend à ce que les sociétés disposent d'un processus d'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de leur système de gestion. Il s'attend aussi à ce qu'elles réalisent un programme efficace d'assurance de la qualité de leur système de gestion, dont un processus visant à vérifier la conformité aux exigences applicables du RPT. Toutefois, l'examen des protocoles et des dossiers généraux et particuliers (propres aux vérifications) indique que celles-ci visent à mesurer la conformité de TransCanada avec ses propres exigences internes et à ainsi confirmer que les programmes sont mis en œuvre tels que conçus et demeurent adaptés aux fins recherchées. Ces types de vérifications peuvent se révéler utiles, mais pour qu'un

processus de vérification réponde aux besoins de l'Office, encore faut-il que les sociétés disposent d'un processus pour vérifier la conformité de leurs programmes avec les exigences réglementaires attendues de l'Office. TransCanada a signalé que ses processus et ses programmes découlent des exigences légales, mais elle n'a pas démontré qu'un processus de surveillance et de suivi de l'ensemble de ces exigences était intégré à ses méthodes d'exploitation de manière à répondre aux attentes de l'Office (voir le sous-élément 2.2 de la présente annexe).

L'audit de l'Office a permis d'établir que le processus de vérification interne et les vérifications externes indépendantes à TransCanada ont uniquement porté sur la conformité. Un audit de conformité a été réalisé en comparant la méthode comme elle est écrite à la façon dont le programme est mis en œuvre. Un tel exercice permet d'assurer que les méthodes conçues par la société sont justement appliquées comme elles ont été conçues. Ce type d'audit sert à juger si les méthodes et les programmes de la société demeurent valides, mais sans satisfaire pour autant aux exigences de l'Office, parce qu'ils ne comportant pas d'évaluation de la conformité même des programmes établis et de la documentation connexe (MET, par exemple) avec les exigences légales applicables. Le lecteur trouvera une évaluation complète du programme de vérification de TransCanada dans l'évaluation de l'élément 4.3 des rapports d'audit des programmes de gestion de la sécurité, de gestion des situations d'urgence ou de protection de l'environnement.

Le personnel de TransCanada a avoué que le programme de croisement n'avait pas fait l'objet d'une vérification de niveau 3 ou d'une vérification ciblée. Il a expliqué que l'on revoit et révisé les méthodes relatives aux croisements tous les ans dans le cadre du programme touchant les MET. Cet examen vise à confirmer que les méthodes continuent d'être pertinentes et l'incorporation de tout changement et, par conséquent, il ne sert pas nécessairement à vérifier le caractère adéquat et l'efficacité de la mise en œuvre du programme de croisement dans son ensemble. En outre, tout en demeurant utile pour juger de la validité continue des méthodes de la société, ce type d'examen ne comporte pas de vérification de la conformité du programme avec les exigences légales.

Si la société a pu démontrer que son programme d'assurance de la qualité est mis en œuvre à une plus grande fréquence que celle qu'attend l'Office, les vérifications en question portaient sur le respect des exigences internes par opposition aux exigences réglementaires. Même si TransCanada a effectué des vérifications de conformité de ses méthodes qui ont trait aux croisements, elle n'a pas incorporé le programme de croisement dans son processus de vérification. De plus, la société ne dispose pas de processus permettant de vérifier si son programme de croisement est conforme aux exigences légales. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

4.4 Gestion des dossiers

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace permettant de produire, de conserver et de tenir les dossiers documentant la mise en œuvre du système de gestion et de ses programmes de protection et d'en prévoir les modalités d'accès par des personnes qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)p), 40, 47, 48

Constatation :

Pendant l'audit, TransCanada a fourni des dossiers et autres documents indiquant qu'elle s'était dotée d'un programme de gestion de l'information opérationnelle pour gérer les dossiers produits à l'appui ou en exécution de ses activités d'exploitation dans le cadre du programme de croisement. Le document *Records Classification System and Records Retention Schedule* (Système de classification et calendrier de conservation des dossiers) est conçu pour refléter les exigences réglementaires et les besoins de conservation de l'information opérationnelle dans le cadre de ce programme. Le système de classification comporte aussi des instructions pour la protection des renseignements personnels recueillis durant les activités d'exploitation, dont le contenu des dossiers sur les propriétaires fonciers (ententes de croisement, par exemple).

Dans le cas des croisements, les processus de gestion des dossiers et d'administration des affaires foncières du secteur Communautés, sécurité et environnement (CSE) donnent des directives de surveillance et de méthode pour la gestion, l'accessibilité et la conservation des dossiers fonciers (dossiers se rattachant, par exemple, aux demandes d'autorisation de croisement par des tiers, ainsi qu'aux ententes types d'utilisation de voies d'accès). D'autres documents opérationnels comme les demandes de localisation provenant de tiers sont produits et gérés par des commandes de tâches venant du système Avantis.

Sur la foi des renseignements fournis pendant l'audit, l'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour le processus de TransCanada en ce qui concerne l'établissement et la mise en œuvre de processus efficaces pour la création, la conservation et la mise à jour des dossiers décrivant l'application du système de gestion et des programmes de protection et pour leur accessibilité aux gens qui en ont besoin. L'Office a estimé que TransCanada se conforme aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION

5.1 Examen de la direction

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace permettant de procéder à des examens de gestion annuels du système de gestion et de chacun des programmes de protection, et de veiller à l'amélioration continue en ce qui a trait au respect de ses obligations de mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, de ses employés et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. La direction doit inclure dans cet examen toutes les décisions et actions ainsi que tous les engagements pris relativement à l'amélioration du système de gestion et des programmes de protection et au rendement global de la société.

La société doit aussi établir un rapport annuel pour l'année civile précédente, signé par le dirigeant responsable, qui décrit le rendement de son système de gestion en ce qui a trait au respect de ses obligations relativement à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement et à l'atteinte de ses buts, de ses objectifs et de ses cibles pendant cette année, mesurées par les mesures de rendement et les mesures prises durant l'année visée pour corriger les lacunes répertoriées par le programme d'assurance de la qualité. La société doit présenter à l'Office, au plus tard le 30 avril de chaque année, une déclaration signée par le dirigeant responsable indiquant qu'elle a établi son rapport annuel.

Références : RCP, partie II, article 4; RPT, articles 6.1, 6.5(1)*w*, *x*), 6.6, 40, 47, 48

Constatation :

Le document-cadre du système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement décrit la structure de gouvernance employée dans ce domaine à TransCanada. Le comité SSE du conseil d'administration est formé d'administrateurs qui surveillent les pratiques et les méthodes garantissant le respect de la loi, la conformité avec les politiques, les méthodes et les programmes et la prévention et l'atténuation des pertes. Ce comité s'attache également à la mise en œuvre et à l'efficacité des politiques, des méthodes et des programmes et fait des recommandations en ce sens au conseil. Il se réunit tous les mois, valide les résultats et les objectifs SSE et soumet les incidents et leurs tendances à un examen critique. La matrice des responsabilités du SGSSE précise les responsabilités, les obligations redditionnelles et les exigences de consultation et d'information à l'intention de tout le personnel pour ce système de gestion. Chaque année, le comité fixe des buts et des objectifs avec des indicateurs de rendement clés dans l'ensemble, ce qui permet de surveiller les progrès accomplis par des tableaux indicateurs. Les tableaux de résultats font appel à une vaste quantité d'éléments de mesure. TransCanada a fourni les procès-verbaux des réunions mensuelles tenues par le comité SSE depuis deux ans. Ces documents démontrent qu'il y a examen du rendement et des incidents et attribution des mesures de suivi.

L'Office s'attend à ce que les sociétés disposent de processus efficaces pour un examen annuel du système de gestion par la direction, ce qui doit comprendre le programme de croisement, ainsi que pour une amélioration continue du respect des exigences réglementaires dans un souci de sécurité des personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les entrevues menées auprès du personnel de la société et l'examen des dossiers et des documents à l'appui indiquent que TransCanada consacre de grands efforts à la surveillance de ses programmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Si TransCanada a démontré l'existence d'une communication et d'une déclaration tout au long de l'année entre le programme de croisement et les intervenants internes à tous les niveaux, elle n'a pas prouvé que la haute direction donnait des directives appropriées comme repères d'évaluation des programmes pour la définition de mesures d'amélioration constante. Plus précisément, il s'agirait notamment d'évaluer et de gérer les résultats de l'inspection et de la surveillance internes des programmes, des enquêtes sur les incidents, des audits et des vérifications de conformité effectués par les organismes de réglementation. L'audit a permis de constater que, malgré l'existence de rapports mensuels, trimestriels et annuels remis aux intervenants internes et à la haute direction où il était question des activités non autorisées, aucun processus ne permettait d'évaluer quelque initiative d'amélioration continue que ce soit pour le programme de croisement à partir des leçons tirées des rapports de quasi-incidents. L'Office n'a relevé aucun processus par lequel TransCanada examinait ses propres mesures de constatation des possibilités d'amélioration pour son propre programme de croisement ou son matériel de communication à ce sujet. L'examen des rapports trimestriels dégage de même les types d'activités non autorisées à prendre en considération, mais sans démontrer qu'un processus d'examen permet effectivement de reconnaître les possibilités d'amélioration continue pour la société en soi.

L'Office a pu confirmer que TransCanada se livre à un grand nombre d'activités d'examen de gestion, à en juger par les descriptions présentées dans le document-cadre SSE de la société, mais sans démontrer pour autant qu'elle disposait d'un processus complet d'examen par la direction dans le cas du programme de croisement. L'Office s'attend à ce que le processus des examens de la direction dans une société pour son programme de croisement décrive les activités propres à un examen de gestion adéquat et efficace et pour une amélioration continue à assurer, comme le prévoit l'Office dans ses attentes. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

¹ Les « références » dans ce tableau contiennent des exemples précis d'exigences légales applicables à chaque élément; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les exigences légales applicables soumises à une vérification provenant de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de ses règlements d'application, d'autres lois ou normes techniques ou autres applicables, notamment le *Code canadien du travail* et de la norme CSA Z662, ou des conditions dont peuvent être assortis les certificats et ordonnances dont l'Office assure l'exécution.

ANNEXE II

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED ET SES FILIALES RÉGLEMENTÉES PAR L'OFFICE (TRANSCANADA)

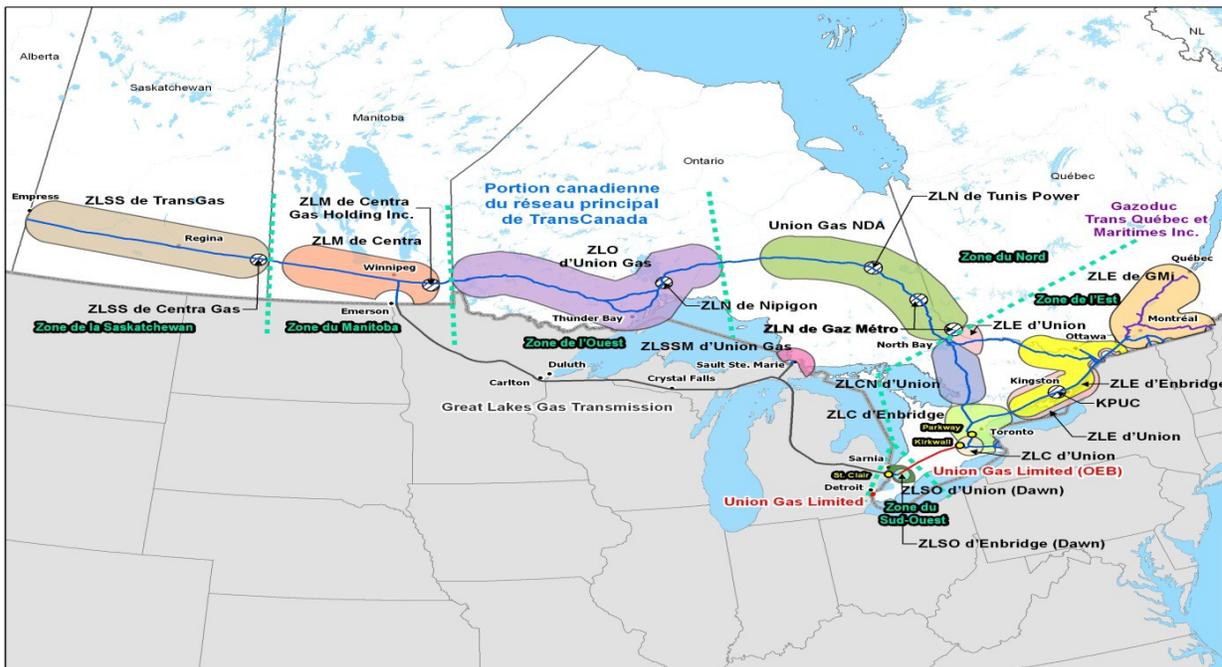
CARTES ET DESCRIPTIONS DES RÉSEAUX DE CANALISATIONS

Faisaient partie de l'étendue du présent audit TransCanada PipeLines Limited et plus précisément ses filiales suivantes :

- TransCanada Pipelines Limited;
- TransCanada Keystone Pipelines GP Ltd.;
- Gazoduc Trans Québec & Maritimes, Inc.;
- Foothills Pipe Lines Ltd.;
- NOVA Gas Transmission Ltd.

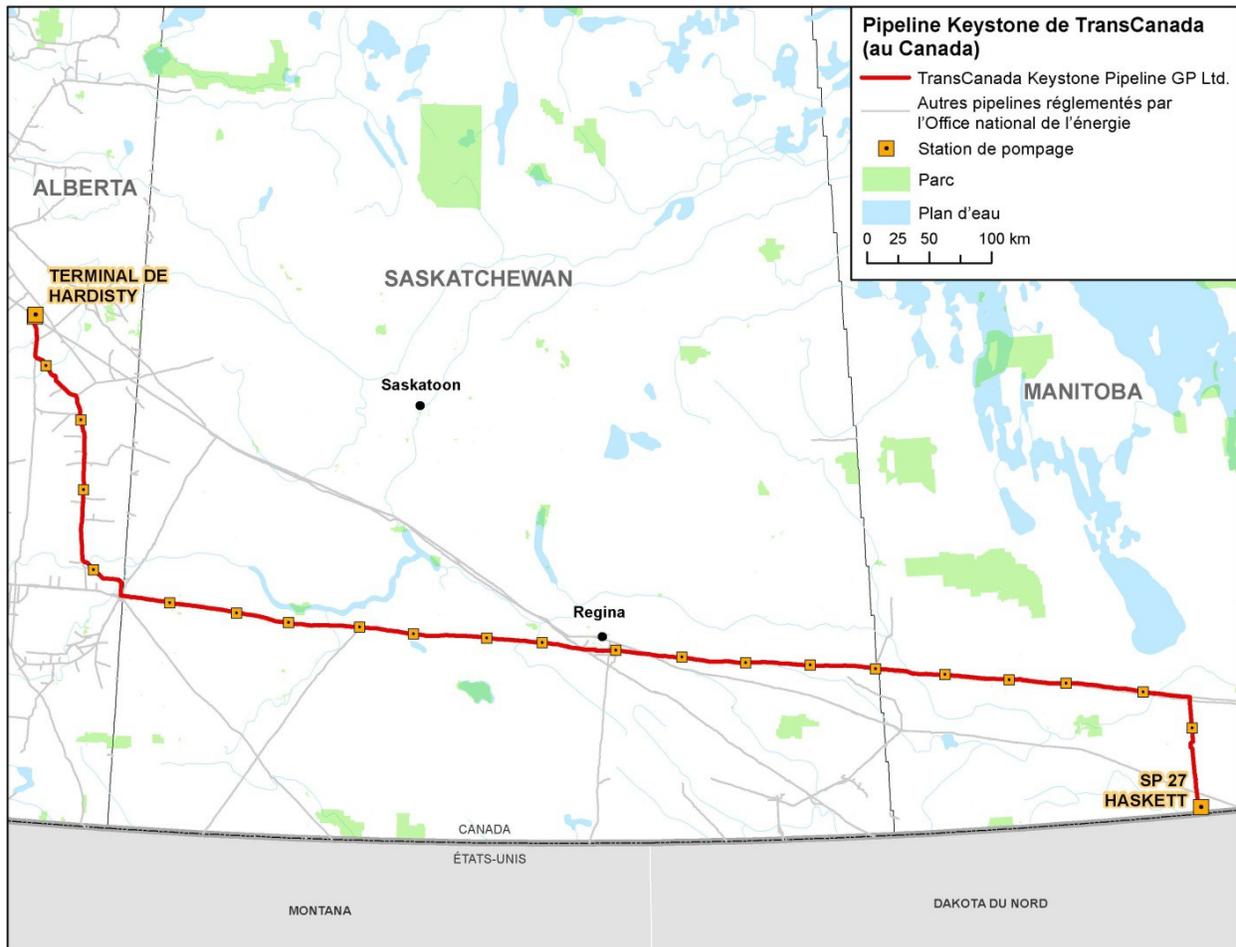
Ces filiales détiennent les certificats pour les installations réglementées par l'Office appartenant à TransCanada, qui incluent le réseau principal, le pipeline Keystone, le réseau de Gazoduc TQM, le réseau Foothills et le réseau de l'Alberta (NGTL).

Figure 1 : Réseau principal au Canada



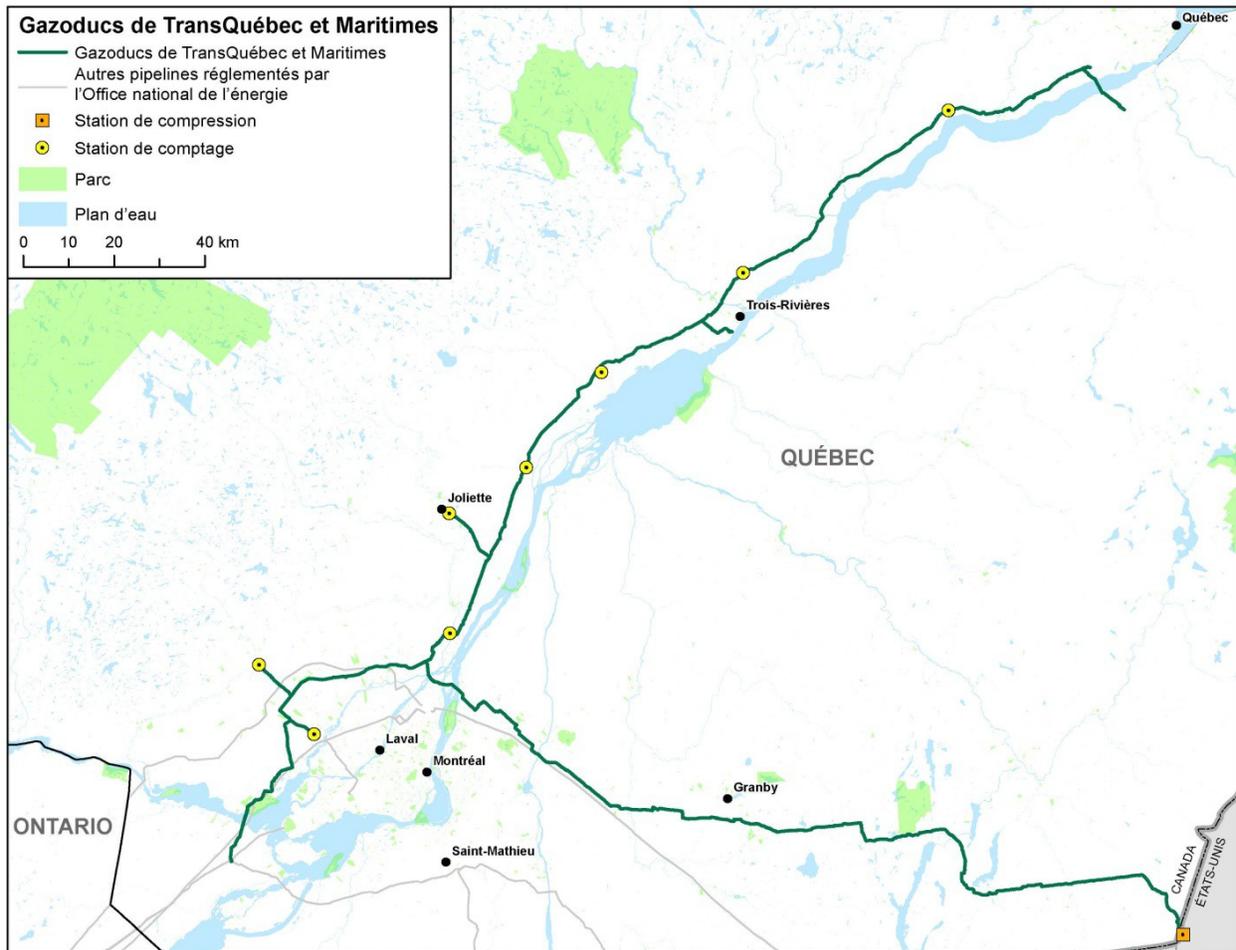
Le réseau principal au Canada, illustré dans la figure 1, consiste en un gazoduc de 14 100 km qui s'étend de la limite entre l'Alberta et la Saskatchewan vers l'est jusqu'à la frontière internationale entre le Québec et le Vermont et se raccorde à d'autres gazoducs au Canada et aux États-Unis.

Figure 2 : Pipeline Keystone



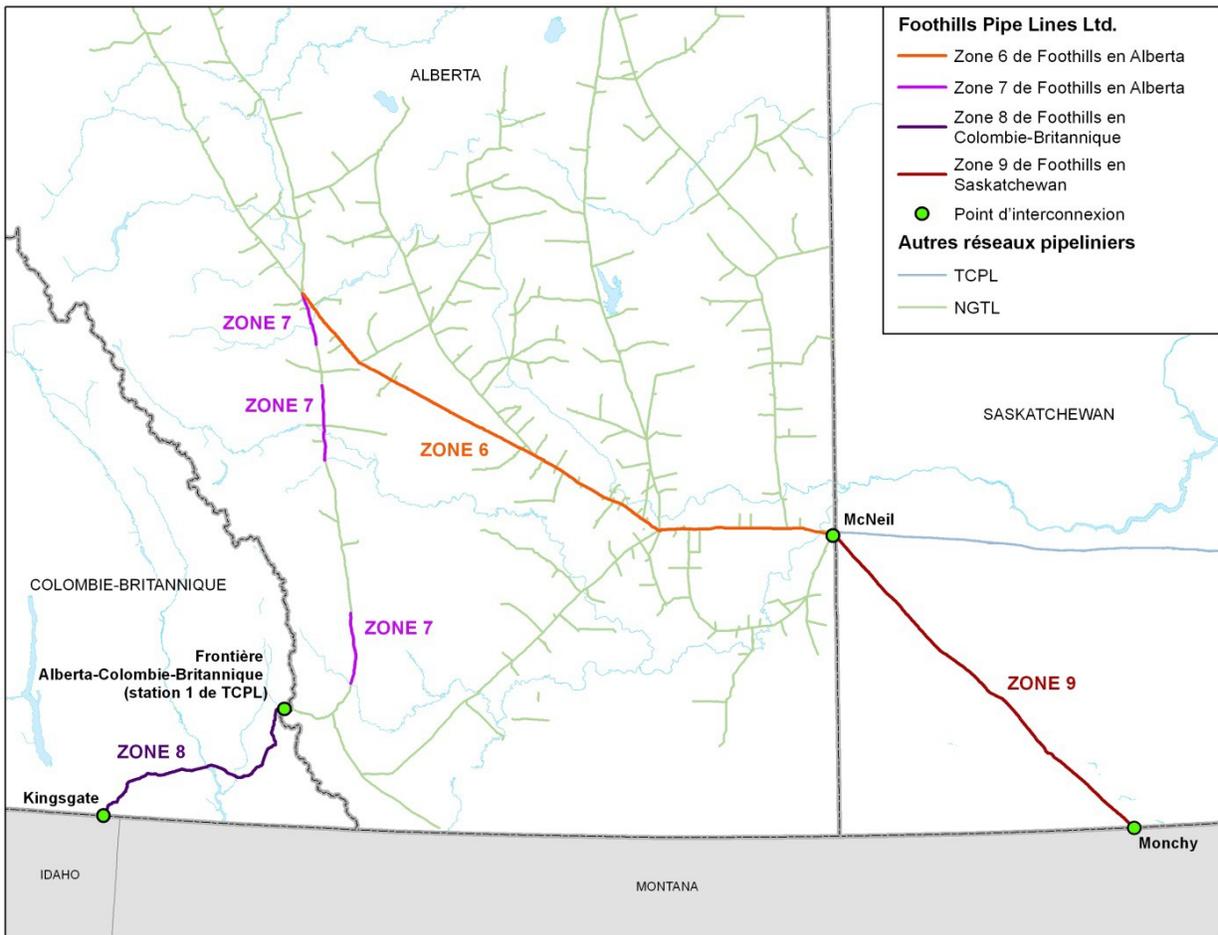
Le pipeline Keystone, illustré dans la figure 2, est un pipeline de 1 251 km de long qui transporte le pétrole brut de Hardisty (Alberta) vers la frontière internationale entre le Manitoba et le Dakota du Nord. Le pipeline Keystone se prolonge aux États-Unis.

Figure 3 : Réseau de Gazoduc TQM



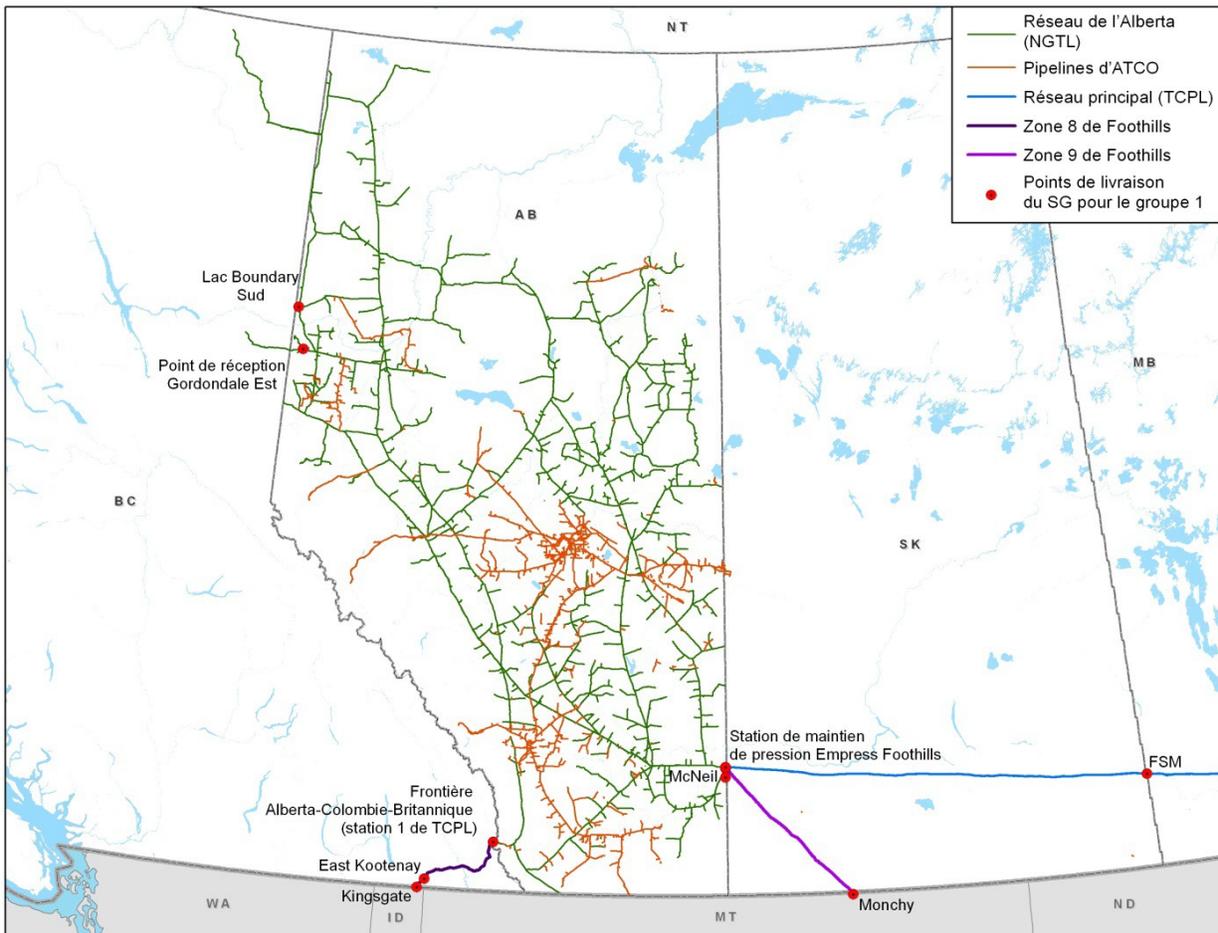
Le réseau de Gazoduc TQM, illustré dans la figure 3, est un gazoduc de 573 km situé au Québec, qui relie Saint-Lazare, à l'ouest de Montréal, et Saint-Nicolas, sur la rive sud de la ville de Québec, ainsi que Lachenaie, à l'est de Montréal, et East Hereford, à la frontière internationale avec le New Hampshire.

Figure 4 : Réseau Foothills



Le réseau Foothills, illustré dans la figure 4, est un gazoduc de 1 046 km de long qui transporte le gaz naturel du centre de l'Alberta vers les États-Unis.

Figure 5 : Réseau de l'Alberta (NGTL)



Le réseau de l'Alberta (NGTL), illustré dans la figure 5, est un réseau collecteur de gaz naturel de 24 828 km de long situé dans la province de l'Alberta. Il permet d'assurer la livraison à divers points situés le long des limites provinciales, où le réseau est raccordé au réseau principal de TransCanada et au réseau ainsi qu'à des gazoducs d'autres entreprises.

ANNEXE III

TransCanada PipeLines Limited et ses filiales réglementées par l'Office (TransCanada)

Représentants de la société interrogés - Croisements

Représentants de la société interrogés	Titre :
Greg Lohnes	Vice-président directeur, Exploitation et grands projets, dirigeant responsable aux fins de la Loi sur l'Office
Bryce Lord	Vice-président, Gazoducs et installations de stockage au Canada
[REDACTED]	Chef de secteur, Rocky Mountain House, région des Rocheuses
James Baggs	Premier vice-président, Exploitation et ingénierie
Andrea Jalbert	Vice-présidente, Collectivité, sécurité et environnement
[REDACTED]	Santé et hygiène industrielle
[REDACTED]	Chef du programme de sensibilisation du public
[REDACTED]	Conseillère principale, Système de gestion SSE
Robert Jacobucci	Vice-président, Ressources humaines
[REDACTED]	Chef de secteur, zone de Palliser, région du Centre
[REDACTED]	Gestionnaire, Administration des terres
[REDACTED]	Analyste foncière principale, contrats relatifs aux terres
[REDACTED]	Gestionnaire, Programme de prévention des dommages
[REDACTED]	Chef, Prévention des dommages
[REDACTED]	Spécialiste principal, Prévention des dommages
[REDACTED]	Chef de secteur, Québec, région de l'Est
[REDACTED]	Représentant principal pour les terres, Sécurité de la collectivité et environnement, région de l'Est
[REDACTED]	Technicien en pipelines
[REDACTED]	Gestionnaire de l'exploitation, Aviation
[REDACTED]	Pilote à TransCanada
[REDACTED]	Chef de secteur, région des Rocheuses
[REDACTED]	Liaison, Relations communautaires et relations avec les Autochtones
[REDACTED]	Technicien en pipelines, Alberta One-Call, liaison pour la sensibilisation du public, région de Stettler
[REDACTED]	Liaison, Relations communautaires et relations avec les Autochtones, région du Centre

[REDACTED]	Technicien, contrôles et pipelines, AOI Grande Prairie
[REDACTED]	Pipelinier, AOI Peace, région de Wildrose
[REDACTED]	Représentant régional pour les terres, région de Wildrose
[REDACTED]	Chef, zone de Peace, région de Wildrose
[REDACTED]	Pilote (sous contrat), Airborne Energy Solutions
[REDACTED]	Spécialiste principal de l'application des règlements
[REDACTED]	Technicien en pipelines, 4, région de l'Est
[REDACTED]	Technicien en pipelines, 2, région de l'Est
[REDACTED]	Chef de secteur, Maple Niagara
[REDACTED]	Agente de liaison principale, Relations communautaires, région de l'Est
[REDACTED]	Chef de secteur, région de l'Est
[REDACTED]	Technicien en pipelines, 3, région de Lakeland
[REDACTED]	Technicien en pipelines, 5, région de Lakeland
[REDACTED]	Chef de l'exploitation, région des Rocheuses
[REDACTED]	Chef de secteur, région des Rocheuses
[REDACTED]	Gestionnaire, Programme de gestion de l'intégrité, États-Unis

ANNEXE IV

TransCanada PipeLines Limited et ses filiales réglementées par l'Office (TransCanada)

Documents examinés – Croisements

Titre	Chemin
TransCanada Crossings Program Aug 20 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program
Code of Business Ethics (COBE).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
Contractor Safety Management Program 130816.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
Guiding Principles for Land Services.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
Harassment Free Workplace Policy.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
HSE Commitment Statement.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
Pipe Integrity Commitment Statement.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
Stakeholder Engagement Commitment Guiding Principle.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/1.2 Policy and Commitment Statements
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Hazards id and application assessment for Crossings.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Natural Gas MSDS.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
One Call and Locating and Marking Procedures Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Pipeline Construction Safety.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Pipeline Crossing and Encroachment Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Safety Risk Matrix.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Supplier Information Questionnaire.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Crossing TOPs Regulations List.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
Element 2 2 LEGISLATIVE REVIEW-revised July 2009(vf).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
LEGISLATIVE REVIEW-revised July 2009(vf).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
National Energy Board February 21 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements

National Energy Board Pipeline Crossing Regulations Part I.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
National Energy Board Pipeline Crossing Regulations Part II.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
NEB 2013 Gap Analysis.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
Proposed Regulatory Change - Management Systems March 2011.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
sample performance agreement_crossings analyst.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
TOPs Process.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.2 Legal Requirements
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
2013 Key Focus Areas -Peak Performance.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
Corporate Scorecard Folder - FINAL.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
Crossing Analyst 2013 KPI Standards.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
Manager Land Admin 2013 KPI Standards.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
Objectives and Targets Overview.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
sample performance agreement_crossings analyst.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
score-card-web-pdf-2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.3 Goals, Objectives and Targets
10155 Agreement Lehman Executed 20120301_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
2012 Performance Agreement Shannon Guterson.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
20130809101147277.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
AECOM (TECSULT)MSA 5311 Agmt_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Crossing Role Description March 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Crossings Audit flow_rev 1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
CrossingsRACI Canada vs2.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Flowchart Land Crossing Overview v2.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4

	Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Functional Role Description_Land Crossing Analyst.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Land Services.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
SM-13 2012 Update.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
10155 Agreement Lehman Executed 20120301_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Acknowledgement - Overhead Power Lines Response Ltr.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
AECOM (TECSULT)MSA 5311 Agmt_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Aerial Pipeline Patrol.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Agreement - Facility Crossing.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Agreement - Facility Installation.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Agreement - SCHC CABLE above and below.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Agreement - SCHC Pipe and TWS crossing Pipe.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Agreement - SCHC Road Crossing Pipe.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Agreement - Temp Access Crossing.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08338 IMP - Classification v3.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08709 IMP Coordinator Access.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08710 Create-Edit Events in IIT.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08710 IMP - Report-Searches IIT.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Corporate Legislative Monitoring Process.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Crossing Application package Sample 1 (Peyto).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Crossing database screen shot - Sample 1 (Peyto).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Crossing database screen shot - Sample 2 (Conoco).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations

Document attached to example of communication.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
example of communication.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Failure Response Crossing Procedure Keystone.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Flowchart_Land Crossing Overview.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Flowchart_Urban Development Process.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Harassment-Free Workplace Policy (3).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
LMS Test for Pipeline Crossing and Encroachment Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Natural Gas Leak Detection Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
PA 2013 Regional Plan Overview Wildrose draftv1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
PA RMR overview plan for 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Pilot Report Form template.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Pipeline Crossing and Encroachment Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Pipeline Ground Based Patrols TOP.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Pipeline Right Of Way Procedures Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Railway Crossing Checklist.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Railway Crossing with Heavy Equipment Procedure.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Requests Stage One.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
SM-13 2012 Update.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
SMS Commodity Listing Aug 8.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Stress Analysis Summary.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TEP-INT-DATA Pipe Integrity Data Management.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TEP-INT-DOC Pipe Integrity Document Control.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TEP-INT-MOC Pipe Integrity MOC	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1

Procedure.pdf	Operational Control - Normal Operations
TEP-INT-MREV Pipe Integrity Management Review Procedure.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TEP-INT-REC Pipe Integrity Record Management Procedure.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TEP-ITM-MECH Mechanical Damage Threat Management Program (Cdn-US-Mex).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TransCanada High Potential Tracking.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
TransCanada Operating Procedures Program Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
W08216 IMP - Incident Management Process_November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.1 Operational Control - Normal Operations
Element 2 2 LEGISLATIVE REVIEW-revised July 2009(vf).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.2 Operational Control - Upset or Abnormal Operating Conditions
Natural Gas MSDS.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.2 Operational Control - Upset or Abnormal Operating Conditions
MOCdoc.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.3 Management of Change
Permit SH 7425 v6 English and French expires May 31 2015.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.3 Management of Change
TOP Management System Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.3 Management of Change
TOPs Monthly Update Record Aug 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.3 Management of Change
Behavioural Competency Library.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Competency Matrix Worksheet.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Crossing Database Manual.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Crossings and Encroachment LMS Training Module example (2).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Functional Competency Library.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
LMS Test for Pipeline Crossing and Encroachment Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Role Profile Mapping Worksheet.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Security_Awareness_and_Scenarios_111110.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Security_Awareness_Pipeline_120810_V3 2_LMS.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation

Security_Threats_TOP_131009.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
TC Guidelines for Land Development vs 2011_1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.4 Training, Competence and Evaluation
Crossings business card.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
Element 3 5 Crossings business card.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
General Landowner Ag Xing Letter FINAL 17May13 ENGLISH.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
General Landowner Ag Xing Letter FINAL 17May13 FRENCH.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
LMS Test for Pipeline Crossing and Encroachment Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
MOCdoc.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
Permit SH 7425 v6 English and French expires May 31 2015.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.5 Communication
Agreement - Facility Crossing.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Agreement - SCHC_Pipe and TWS crossing Pipe.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Document attached to example of communication.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
example of communication.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Foreign Crossing Notice_FCN.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
General Landowner Ag Xing Letter FINAL 17May13 ENGLISH.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
General Landowner Ag Xing Letter FINAL 17May13 FRENCH.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Heavy Equipment Crossing Information Form.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Heavy Weight Sheet.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Pilot Report Form template.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
SCHC_CABLE above and below 2010.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
SCHC_Road Crossing Pipe_Cover 2010.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
SCHC_STEEL PIPE or PLASTIC or ALUMINUM PIPE TWS rev 2011.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
SMS Commodity Listing Aug 8.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6

	Documentation and Document Control
Standardization Document Storage and Review Process.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Supplier Information Questionnaire.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
Temp Access Crossing_20130426.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
TOP Management System Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
TransCanada Operating Procedures Program Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/3.6 Documentation and Document Control
5 Crossings And Subdivisions May 2012 .pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
6 Crossings And Subdivision June 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
7 Crossings And Subdivisions July 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
7 Crossings And Subdivisions July 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
8 Crossings And Subdivisions August 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
9 Crossings And Subdivisions September 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Example of IIT Report for Crossings Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Land Crossing Database_screen shots.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
NEB Audit Response_Agr Crossing Remediation.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Patrol Frequency - Sept 4th Daily Summary Request.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Stress Analysis Summary.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Supplier Information Questionnaire.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
C08338 IMP - Classification v3.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
C08709 IMP Coordinator Access.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
C08710 Create-Edit Events in IIT.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
C08710 IMP - Report-Searches IIT.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Example of IIT Report for Crossings Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses

Guideline to Select Potential Severity.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident and Issue Management Program.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident Management Program (IMP) - NEB Presentation.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident2012 Guide EN.PDF	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident Management Classification Guide.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Issue2012 Guide EN.PDF	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Issue2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Issues Management Classification Guide.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
RCA_Sample.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
TapRoot.jpg	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
TransCanada High Potential Tracking.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
W08216 IMP - Incident Management Process November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
W08216 IMP - Incident Management Process_November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Tier 3 HSE MS Audit Protocol.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.3 Internal Audits
2012 ER mailing proof.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
2012 EX mailing proof.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
2012 Faxback Survey Report v2_Canada.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
2012 New Projects Proof of Mailing 1.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
2012 Q4 Regional Teleconference Meeting Minutes.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
AECOM 5311 extension 2011 to 2012 rtf.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Business Information Management Program.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Business Information Performances standards.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records

	Management
Business Information Sensitivity Guidelines.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Crossing database screen shot - Sample 1 (Peyto).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Crossing database screen shot - Sample 2 (Conoco).pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Document attached to example of communication.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Information Management Policy.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Land Crossing Database_screen shots.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Records Classification System and Retention Schedule.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
Stress Analysis Summary.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
TOP Management System Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
TOPs Monthly Update Record Aug 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/4.4 Records Management
2012 Q4 Regional Teleconference Meeting Minutes.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
2013 People Scorecard Mid-Year Assessment.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
5 Crossings And Subdivisions May 2012 .pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
6 Crossings And Subdivision June 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
7 Crossings And Subdivisions July 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
7 Crossings And Subdivisions July 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
8 Crossings And Subdivisions August 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
9 Crossings And Subdivisions September 2012.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
CSE PerformanceMgmt Final Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
Environment Scorecard Redacted.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
Management Review Overview.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
TransCanada Corporate Health, Safety and Environment Committee Mandate.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review

TransCanada Corporate HSE Committee Meeting Minutes May 2013.pdf	NEB/Document Library/Crossings Program/5.0 Management Review
Audits	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Committees	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Daily Audit Observations 2013-08-20.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
General	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Incident and Emergency	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Inventories	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Management Review	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Planned Inspection Form.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Planned Inspection Task Package.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Planned Inspection TOP.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Handbook.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Procedure.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Report.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Task Package.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 HSE MS Audit Protocol.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
12591 - CDN Schedule A Scope of Work.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
General Emergency Response Plan template.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
Site Specific Planning.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPL Emergency Line Report August 5th to August 11th 2013.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPL Recap August 5th to August 11th 2013.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPLTest Call August 5th to August 11th_RSL.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPLTest Call August 5th to August	NEB/Document Library/Daily Audit Observations -

11th_WMF.pdf	Requests for Information/2013-08-20/General
WO-718617-1-EMS-Local-Plans-M12-LKLND-2012.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
WO-726153-2-Tabletop-M12-2012-LKLND.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
WO-741925-1-EMS-EOC-M06-2012-LKLND.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
C08338 IMP - Classification v3.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
C08709 IMP Coordinator Access.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
C08710 Create-Edit Events in IIT.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
C08710 IMP - Report-Searches IIT.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Copy of IIT Causation Table.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Debrief-Carman Seal Failure-EOC Site.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
EMS Audit - LMS Report for RMR Employee - Aug 14 2013.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
EMS Program Training Requirements 2013 - EDMS No 007923809.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
FW_ Carman PS Clean-up.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
FW_ Carman PS incident and our annual exercise for Central Region.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
FW_ Carman PS incident and our annual exercise for Central Region2.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Guideline to Select Potential Severity.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
HSE Performance Update July _V1.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency

IIT Causation Table.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
IMP High Potential Guidelines.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Incident ID 253639 - Carmen Pump Station.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Incident2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Issue2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
NEB Audit_Environmental Noise_Snapshots from TOPs Database.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Operation Tecumseh - 2012 Field Emergency Exercise - Rocky Mountain Region V1.1 (Final).pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
TransCanada High Potential Tracking.ppt	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
W08216 IMP - Incident Management Process_November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Risk Registry from Terry.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Inventories
Policies.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Management Review
Emergency Management and PA	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21
TOPs	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21
2012 Regional Plan Summary Final _Jan.21 2013_.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
BRC example.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
Emergency Responder Process 4 w EMS (3).pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
Q4 Total Regional Reports Table (Jan 23 2013) - Issued.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency

	Management and PA
Audit Report_██████████.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
Contractor Safety Management Program_130816.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
Excavation Specificatio.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
field audit protocol_██████████_Appendix D_13061.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
field audit protocol_██████████_HSE Field Audit Protocol_13061.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
NCP4698-TCP-SA-PLN-001 Rev 1 SSMP-plan only.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
SSSPV12_12-14-1.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
Community, Safety and Environment_Occupational Safety_Health and Industrial Hygiene_130819.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
EMS NEB Audit Presentation.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
Health and Safety Presentations	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
MOC Initiative Overview Presentation to NEB September 30 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
MOC Initiative Technical Change Example Presentation to NEB September 30 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
NEB Audit Aug 2013 PresentationUpdated finalrev.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
NEB Opening HSE MS Overview V2.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
PA Overview pres for NEB Audit 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
Remediation Program Overview.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
Tank Integrity Program presentation to NEB 13 10 02.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
TransCanada Crossings Program_Aug 20 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
TransCanada Operations Environmental Program Overview.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
01 WCB Intro Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
02 WCB Physician Letter Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
03 WCB Medical Release Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
04 WCB Medical Assesment Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
APS and Instructions.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations

Directed Referral Process flow.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Disability Management Webpage.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
DM Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Draft Supervisor Letter - Jan '10.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ECM Referral.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ECM screenshot 2.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ECM screenshot.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
EFAP screen shot.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo Follow-Up Email.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo Follow-Up.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo for Field Staff.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo Resources and Request Form.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergonomic Hazard Control Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergonomic Product Standards and Process List Tower.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergonomic Product Standards and Process List-Field.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ErgonomicsForFieldStaff_LR.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Fitness to Work.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Health Services Leader Toolkit - Final 2012.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
HSE Coordinators Field Ergo Assessment Form.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
HSE Coordinators Vehicle Ergo Assessment Form.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Incident and Issue Management Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Manual Material Handling.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
MoveSafe Poster.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to

	NEB/Health and Safety Presentations
Occ Injury Illness Response LMS.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Occupational Injury and Illness Response Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Office Ergo Pamphlet 2010.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
PDA II.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Planned Inspection Procedure.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
STD letter.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC Eqpt list Jan 2012.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC setting up your workstation.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC stats Q1_Q2_2012.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC stats Q1_Q2_2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TCSampleReport.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Time Away From Work Disability Webpage.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TransCanada Calgary Office Ergo Process Document.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TransCanada STD Referral Form-ECM.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
2011.05 Land Representative 4 Senior Land Representative 50316576 Leys.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
2013 IPA Regional Plan Overview Wildrose.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Code of Business Ethics (COBE).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Community Aboriginal Relations 4 - CPO.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_EIC (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Facilities (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Mechanical (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Pipeline (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits

Field Role_Technical_Level 5_final.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Geotechnical Site Assessment Initial Scoping and Site Monitoring Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Harassment-Free Workplace Policy.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Heavy Equipment Crossing Information Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
HSE Hazard Advisory Form .pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
IPA Regional Plan Overview Wildrose.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Job Safety Analysis Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Land Rep 3 Eastern Region FINAL 12Dec12.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Pipeline Inspection Report Example.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TC Code of Business Ethics.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP - Pipeline Crossing and Encroachment Procedure.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP - Stakeout Report and Ground Disturbance Approval.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP Hazard Advisories.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP Job Safety Analysis Procedure.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Vision Document.docx	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Weapons in the Workplace Policy.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Wildrose Regional PA 2013 Plan Detailed Revision 4.xls	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Work Alone Check Sheet.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits